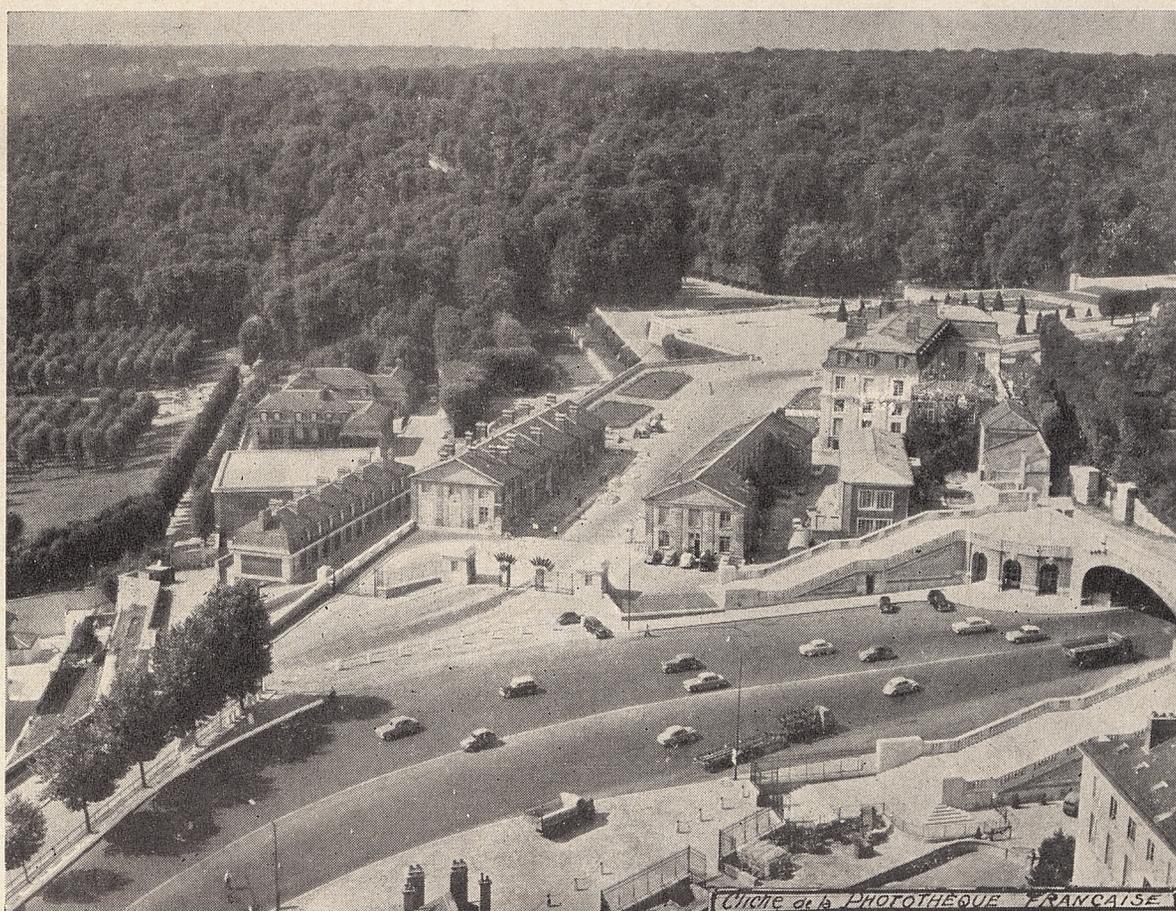


Bulletin Municipal Officiel

DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD



LE TUNNEL DE L'AUTOROUTE DE L'OUEST ET LE PARC DE SAINT-CLOUD

Les plus belles collections de draperies françaises
et anglaises vous attendent chez votre Tailleur

PIERRE, Chemisier — Tailleur
90, bd de la République MOL. 53-15

R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

OPTIQUE MÉDICALE

En plein centre de St-Cloud

Montures & verres correcteurs
de toutes marques

11 bis, rue Royale MOL. 42-11

Verres organiques incassables
et inrayables

Lunettes solaires · Lunettes de
protection

PHARMACIE MIGNARD

Ouverte de 9 à 13 h. et de 14 à 20 h.
Fermée dimanche et lundi matin

APRES CHAQUE BARBE, UTILISEZ

AQUA VELVA

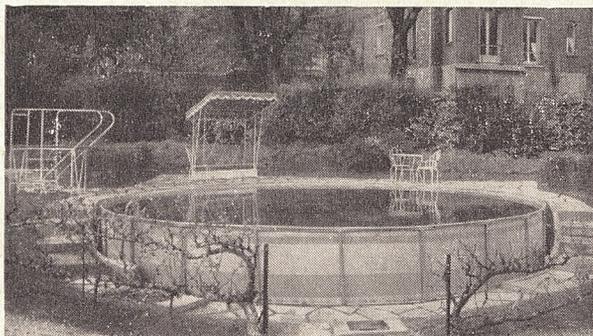
QUI PROTEGE la JEUNESSE de VOTRE VISAGE
ET LA SANTE DE VOTRE EPIDERME

CENTRE CHIRURGICAL

Val d'Or - Saint-Cloud

14, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — Tél. : MOL. 59-66

ETABLISSEMENT CONVENTIONNÉ avec la Sécurité Sociale
et de nombreuses Mutuelles (S.N.C.F., E.D.F., Gaz de France,
Fédérations mutualistes de Seine et Seine-et-Oise, etc.)



Nagez dans votre piscine,

le jour même où vous l'achetez !

— Les piscines familiales "BLUE POOL"
se montent aisément sans outil et...
en un après-midi.

— 5 modèles.

Diamètre : de 4,85 m à 8,55 m.
Profondeur : de 1 m à 2,40 m.

— Régénération de l'eau par filtrage.

Il existe 1 filtre approprié pour chaque piscine.

Renseignements et Documentation à : **S.A.D.I.M.A.T.O.** - 7, rue Alibert, PARIS-10^e - BOT. 86.22

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :
MAIRIE DE SAINT-CLOUD

OFFICIEL

Publication trimestrielle

Monsieur Gaston ROLLIN

Maire-Adjoint

nommé Chevalier de la Légion d'Honneur

Dans les salons de la Mairie, trop petits pour contenir toutes les personnes qui avaient tenu à manifester leur sympathie au récipiendaire, M. le Maire remettait le samedi 3 mars, la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur à M. Gaston ROLLIN, Maire-Adjoint.

M. CHAVETON retraça la carrière de son collègue, carrière toute de dévouement au bien public. Entré à la Mairie comme employé en 1899, M. ROLLIN devait ensuite faire une carrière de comptable dans des entreprises privées.

Mobilisé dès le 2 août 1914, il ne regagna son foyer qu'en mars 1919. Mais, et c'est sur ce point surtout que ses activités s'exercèrent avec une conscience infinie du devoir, il fut militant syndicaliste et mutualiste avant de s'occuper de la gestion municipale.

Nous ne pouvons mieux faire que de retracer, en une sèche mais éloquent chronologie, les divers aspects de ces activités.

1904 Cercle d'Etudes d'A.C.J.F. St-Cloud.

1910-1914 Président de ce Cercle.

1914-1918 Correspondance régulière avec tous les Membres aux Armées.

depuis 1929 Président de l'Amicale des Anciens du Cercle de J.C.

1913 Fondation de la Section Intersyndicale C.F.T.C. de St-Cloud.

1920 Nouvelle fondation de la



Cliché L. Jacob

Section intersyndicale C.F.T.C. détruite par la guerre. Création d'un groupe de « Jeunesse Syndicaliste ».

1937-1940 Délégué C.F.T.C. pour la région Seine-Nord-Ouest.

1926 Fondation de la Caisse de Crédit Mutuel de St-Cloud.

depuis 1926 Administrateur de cette Caisse.

depuis 1942 Secrétaire Administratif de la Caisse Centrale de Crédit de Seine-et-Oise, dont le siège est 30, rue d'Orléans à St-Cloud.

Créateur du Centre d'Action

Sociale de St-Cloud (Permanences bi-hebdomadaires, renseignements sociaux, familiaux, professionnels, placement).

de 1930 jusqu'à la suppression des Caisses libres de Sécurité Sociale : Administrateur et correspondant local de « La Familiale », Caisse d'Assurances Sociales, 10, rue du Sentier, Paris.

Actuellement : Membre du Comité Clodoaldien du Logement. Administrateur de la Société de Secours Mutuel de St-Cloud.

Correspondant local de la « Mutuelle Familiale de la Région Parisienne », 10, rue du Sentier, Paris.

depuis 1942 Conseiller Municipal de St-Cloud.

en 1945 Elu Maire (à l'unanimité du Conseil Municipal), démissionnaire pour raisons professionnelles.

depuis 1945 Adjoint au Maire, chargé du Logement et des Questions sociales et familiales.

depuis 1957 de l'Etat Civil.

A ce juste hommage, M. le Maire associa Mme ROLLIN, « compagne exemplaire qui partagea avec son mari le même idéal ».

Nous sommes certains que nos lecteurs se réjouiront de cette nomination qui couronne la carrière si heureusement remplie d'un homme d'une haute conscience et d'une grande valeur morale.

FAISONS LE POINT

Travaux 1962

En votant le budget primitif de 1962, le Conseil Municipal a adopté le programme des travaux à réaliser en cours d'exercice :

I. — TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET GRANDS TRAVAUX SUR EMPRUNT (en cours)

1° Réfection totale, après élargissement de la chaussée de la rue Henri-Regnault.

Travaux retardés par les intempéries et les réparations de canalisations par les Sociétés Concessionnaires de Services Publics.

2° Construction d'une chambre à sable sur le collecteur départemental de la Seine.

Les travaux sont en cours et nécessiteront pendant trois mois l'interdiction de circulation sur le tronçon de l'avenue de Longchamp compris entre l'avenue Bernard-Palissy et le quai Carnot. Ces travaux sont exécutés en participation avec le Service des Grands Travaux d'Assainissement de la Seine.

3° Square du Val d'Or.

Les travaux de jardin sont pratiquement terminés, les clôtures seront posées incessamment.

II. — TRAVAUX PROJETES

1° Assainissement.

La mise en adjudication d'une tranche de travaux d'égout, d'un montant de 500.000 NF, sera faite au mois de mai prochain. Les voies intéressées sont : rue Joseph-Leguay (135 m), rue des Tennerolles (620 m), rue Sévin-Vincent (435 m), rue Edeline (193 m), avenue Clodoald (147 m), rue du Mont-Valérien (230 m), avenue de la Pommeraie (150 m), et passage de la Pommeraie (50 m).

2° Voirie.

a) Aménagement du Carrefour Washington (rue du Mont-Valérien-boulevard de la République).

b) Etablissement de trottoirs boulevard de la République après passage d'une canalisation de gaz moyenne pression et de la construction d'un détendeur à proximité du Lycée.

c) Finition rue Traversière.

d) Réfection de trottoirs quartier des Côteaux dans les rues où les plantations viennent d'être changées.

e) Réfection de trottoirs, boulevard Sénard entre le marché et la passerelle de l'Avre.

f) Aménagement du carrefour devant le cinéma « Le Régent ».

g) Aménagement d'un parking rue des Gâte-Ceps, après amélioration du tracé de la rue.

h) Aménagement d'un parking devant l'Hippodrome rue du Camp Canadien après acquisition de terrains.

3° Eclairage public.

a) Remplacement d'un câble d'éclairage public alimentant la rue Pasteur pour éviter les chutes de tension actuellement enregistrées.

b) Remplacement des candélabres vétustes de l'avenue du Général-Leclerc par des poteaux identiques à ceux de la rue Pasteur.

c) Etablissement d'une ligne nouvelle sur la R.N. 185, entre la rue Joseph-Lambert et le Pont Noir.

4° Plantations.

Continuation du programme de plantations nouvelles dans le quartier des Côteaux (travaux actuellement en cours).

TRAVAUX DANS LES ENVIRONS DE SAINT-CLOUD

I. - PONT DE SEVRES

Le montage métallique commencera en février-mars et le pont sera entièrement terminé et ouvert à la circulation pour le 1^{er} janvier 1963. La tête de pont côté Sèvres sera terminée dans les quatre à cinq mois qui suivront c'est-à-dire pour l'été 1963. Elle comportera trois niveaux différents pour éviter le cisaillement.

II. - LIAISON SEVRES-VERSAILLES

La division de la Route Nationale 10 dans la traversée de Sèvres sera terminée pour 1964-1965.

III. - LIAISON SEVRES-PETIT-CLAMART

Elle comportera une chaussée double semblable à une autoroute portant le numéro provisoire A.17 et sera ouverte en 1965.

IV. - ELARGISSEMENT QUAI CARNOT R.N. 187

Les travaux commenceront vraisemblablement en 1964, pour être terminés en 1965.

EN GUISE DE TRIBUNE LIBRE...

Nous reproduisons cette lettre choisie parmi tant d'autres, qui reflète les soucis que cause aux parents l'absence de police à l'entrée et à la sortie de nos lycées et écoles.

Monsieur le Maire,

J'ai été étonné d'apprendre que du fait des règlements législatifs actuels la responsabilité de la Municipalité de St-Cloud était engagée en cas d'accident à la sortie des écoles.

Il est malheureux de constater que les maires et préfets n'engagent pas une procédure afin de modifier cet état de fait.

Il est bien pénible de constater que vingt-quatre heures sur vingt-quatre, des personnalités adultes sont protégées par des agents de la Police d'Etat de St-Cloud!

S'il est impossible pour des raisons juridiques ou financières de se mettre d'accord pour un statut des « supplétifs de protection » faut-il laisser nos apprentis piétons prendre des risques au milieu d'une circulation de plus en plus intense surtout aux heures d'entrée et de sortie ? Cette attitude me semble passive et négative. Dans cette éventualité ne pourrait-on pas dans l'immédiat remplacer l'homme de service en doublant les panneaux « attention, école » pour attirer l'attention des conducteurs. Ne peut-on parallèlement intervenir auprès du ministre des Travaux Publics pour envisager la pose de feux jaunes clignotants actionnés par le concierge des écoles et fonctionnant uniquement aux heures de va-et-vient des jeunes écoliers ?

J'aime à penser que des initiatives dans ce domaine de la sécurité intéressent vos concitoyens et vous-même.

Recevez, Monsieur le Maire, ma reconnaissance pour tout ce que vous avez entrepris dans notre commune et je vous prie de recevoir l'expression de mes respectueuses salutations.

Puissent nos multiples démarches aboutir à un renforcement des effectifs de la police en Seine-et-Oise.

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Dans le cadre de la lutte contre le bruit et la pollution atmosphérique, une lettre de M. Paul Demange, Préfet de Seine-et-Oise.

CLODOALDIENS

PRENEZ GARDE AUX CONTRAVENTIONS

Monsieur le Maire,

Lors de la conférence qui s'est déroulée en mon cabinet, le 16 février courant, vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'aggravation continue des bruits dont souffre la population et la pollution atmosphérique due, notamment, à la circulation automobile.

Aussi, bien avant que les Ministres de l'Intérieur et de la Santé Publique n'élaborent une circulaire à ce sujet, toutes les dispositions qu'elle porte avaient fait l'objet des arrêtés préfectoraux des 14 octobre 1949, 6 août 1951 et 21 janvier 1960 tendant respectivement à réprimer les bruits causés sans nécessité ou dus à un défaut de précaution, à limiter la gêne occasionnée au voisinage par les orchestres ou appareils sonores utilisés par les bals publics, cafés et fêtes foraines, par le fonctionnement des moteurs ou machines de certains ateliers ou usines, à limiter l'emploi des avertisseurs sonores, à imposer l'usage de dispositifs d'échappement silencieux, et à interdire d'effectuer des démarrages en utilisant le moteur à des régimes excessifs ou de procéder, à points fixes, à des accélérations répétées.

Un arrêté plus ancien encore, daté du 20 juin 1946, mais toujours en vigueur, interdit l'emploi de haut-parleurs sur la voie publique en considération de motifs de sécurité et de tranquillité publique.

J'ajoute que le problème né de l'accroissement du nombre des « deux roues » et de la pratique trop fréquente qui consiste à faire disparaître ou à neutraliser le dispositif mis en place par le constructeur, m'a conduit à demander, récemment, aux Services de Police et de Gendarmerie de renouveler les consignes très strictes données à leur personnel à réception de mon arrêté du 21 janvier 1960 et de faire relever par procès verbaux transmis au Parquet, chaque fois qu'elles seront constatées, les infractions aux dispositions du texte précité.

De plus, chaque contrevenant fait l'objet d'une convocation au service de police dont dépend son domicile; la réglementation en vigueur lui est rappelée et il est mis en demeure de remédier au plus tôt, par tous moyens appropriés aux inconvénients résultant du mauvais état ou de l'absence du dispositif d'échappement.

Il est, d'autre part, procédé de même façon en ce qui concerne les auteurs d'émissions de fumées — proscrites par l'article R.69 du Code de la Route — pouvant nuire à la sécurité de la circulation et incommoder les autres usagers de la route.

Une campagne d'information répression à ce sujet a, d'ailleurs été réalisée sur le plan départemental au cours

des mois d'avril et mai 1961, conformément aux dispositions arrêtées par M. le Ministre de l'Intérieur.

Je crois devoir ajouter qu'en dehors du domaine de la circulation automobile, le Règlement sanitaire départemental interdit, en son article 21, l'émission à l'extérieur de fumées lourdes et épaisses, ou de suies, de nature à vicier l'atmosphère et à incommoder le voisinage.

Je demande à nouveau aux Services de Police et de Gendarmerie de veiller tout particulièrement à la plus stricte application des diverses consignes précitées.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Préfet.

M. le Préfet de Seine-et-Oise comme son collègue, le Préfet de Police, attache la plus grande importance à la tranquillité des habitants de son département-dortoir et veut bien aider efficacement les maires dans leur tâche. Qu'il en soit remercié et que ceux dont les échappements de véhicules à moteurs ne sont pas en règle ou dont les carburateurs sont mal réglés fassent d'urgence le nécessaire pour éviter une juste répression.

Le bruit ferroviaire

Toujours dans le cadre du bruit, nous revenons inlassablement sur celui provoqué par le passage des trains de marchandises lourds la nuit. Ces trains lourds, qui paraissent emprunter par le passé un autre itinéraire, traversent maintenant St-Cloud tirés par des machines diesel et dont le niveau sonore est extrêmement élevé.

Nous demandons à la S.N.C.F. d'étudier :

1° le déroutement de ces très gros trains lourds (il n'y en a que deux ou trois par jour) par d'autres itinéraires;

2° certaines dispositions qui pourraient être valables pour toute la région parisienne et qui seraient les suivantes :

a) vitesse réduite des convois dans un certain périmètre autour de Paris,

b) restriction de l'emploi des coups de sifflet qui sont aussi inutiles que l'étaient les klaxons dans la ville de Paris,

c) dans les agglomérations, soudure de rails pour former des rails d'une longueur de 800 m. comme la S.N.C.F. le pratique maintenant en bien des endroits, notamment plaine St-Denis, ligne Paris-Soissons et où le résultat atteint est extrêmement appréciable.

Nous savons que tout cela demande du temps et de l'argent, mais il est constamment nécessaire d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur cet aspect du problème.

Il faut que la technique soit au service de l'usager non seulement pour augmenter la rapidité et le confort des déplacements mais il faut aussi que, parallèlement, des efforts soient faits pour que toute cette circulation, de plus en plus intense, ne fatigue pas le riverain, que ce riverain soit un habitant d'une route nationale ou d'une rue secondaire, ou qu'il soit, ce qui est le cas fréquent à St-Cloud, en bordure d'une voie ferrée.

Nous ne demandons pas encore que les lignes de banlieue soient équipées de trains électriques sur pneus, mais nous demandons que cet aspect du progrès ne soit pas négligé dans les futurs programmes de la S.N.C.F. qui est toujours à l'avant-garde du progrès mondial.

CHATEAUBRIAND A SAINT-CLOUD

épisode peu connu de la vie du grand romancier

par M. Marc CIRASSE

Marie-Joseph Chénier mourut le 10 janvier 1811. Sa mort laissait vacante une place à l'Institut dans la seconde classe affectée à la langue et à la littérature française.

Les amis de Chateaubriand eurent la fatale idée de le presser de remplacer M. de Chénier à l'Institut. Ils prétendaient qu'exposé comme il l'était aux inimitiés du chef du gouvernement, aux soupçons et aux tracasseries de la police, il lui était nécessaire d'entrer dans un corps, alors puissant par sa renommée et par les hommes qui le composaient et, qu'à l'abri derrière ce bouclier, il pourrait travailler en paix.

Il ne voulait cependant point passer sous silence le régicide et était déterminé à faire entendre ses réclamations en faveur de la liberté et à élever la voix contre la tyrannie.

Ses amis l'incitèrent au calme en faisant remarquer que quelques louanges du chef du gouvernement, exigées dans le discours académique, lui feraient avaler, par Bonaparte, toutes les vérités qu'il voudrait dire et qu'ainsi il aurait à la fois l'honneur d'avoir maintenu ses opinions et le bonheur de faire cesser les terreurs de Mme de Chateaubriand.

A force d'être sollicité, il se rendit de guerre lasse puis alla faire les visites d'usage aux membres de l'Académie.

Un contemporain, M. Auguis qui fut député des Deux-Sèvres, raconte que lorsque Chateaubriand alla faire ses visites d'Académie française, il se rendit à cheval chez ses futurs confrères. Aux renommés et aux puissants, il faisait la visite entière; au fretin, il remettait sa carte et ne descendait point du fougueux coursier. Quand on en vint à la délibération, l'un des membres vota pour le cheval du nouveau confrère disant que c'était de lui seul qu'en bonne conscience il avait reçu visite.

L'élection eut lieu le mercredi 20 février 1811, quarante jours révolus après la mort de Marie-Joseph Chénier. Il n'y avait que vingt-cinq membres présents. Chateaubriand obtint la presque unanimité.

Aussitôt, il se mit à travailler à son discours; il le fit et le refit vingt fois n'étant jamais content de lui: tantôt, le voulant rendre possible à la lecture, il le trouvait trop fort; tantôt, la colère lui revenant, il le trouvait trop faible. Il ne savait comment mesurer la dose de l'éloge académique.

Le discours achevé, il fut appelé à le lire devant la commission nommée pour l'entendre; il fut repoussé par cette commission à l'exception de deux ou trois membres.

Il fallait voir, dit-il, la terreur des fiers républicains qui l'écoutaient et que l'indépendance de ses opinions épouvantait. Ils frémissaient d'indignation et de frayeur au seul mot de liberté.

Lorsque le comte Daru, *ministre de la secrétairerie d'Etat*, porta le discours à *Saint-Cloud*, Bonaparte déclara que s'il eut été prononcé, il aurait fait fermer les portes de l'Institut et jeter Chateaubriand dans un cul de basse-fosse pour le reste de sa vie.

Dès le milieu d'avril, Chateaubriand prévint l'Académie que son discours était fait. Une commission de cinq hommes, désignés par le sort, fut chargée d'en entendre lecture.

C'étaient MM. François de Neufchatel, le Comte Regnaud de Saint-Jean d'Angély, Lacretelle aîné, Laujon, Legouve.

Le mercredi 24 avril, la commission déclara que, divisée d'opinion sur la question de savoir si le discours pouvait être approuvé, il en référerait au jugement de la classe. Le discours fut aussitôt lu devant l'Académie, non par l'auteur, mais par l'un des membres de la commission.

Après un court débat, demeuré secret, il y eut un scrutin décidant à la majorité, que le discours ne pouvait être admis.

Chateaubriand qui attendait dans une pièce voisine fut aussitôt prévenu de cette décision.

Régnaud de Saint-Jean d'Angély, l'un des familiers de l'Empereur, courut l'avertir de cet incident, plus politique, à ses yeux, que littéraire.

Il était porteur du discours dont Napoléon prit immédiatement connaissance. Grande fut son irritation. Tout le discours lui parut dirigé contre lui. Le Comte de Ségur, grand maître des cérémonies et membre de la seconde classe, était de ceux qui avaient opiné pour que le discours fut admis. Ce fut lui qui reçut le premier les éclats de la colère du Maître. Son fils, le général Philippe de Ségur a conservé dans ses mémoires tous les détails de cet incident.

C'était le 24 avril le soir à *Saint-Cloud*. Il y avait spectacle. L'Empereur, au sortir de sa loge, rencontrant le grand Maître des cérémonies lui dit assez brusquement :

« Venez au coucher, Monsieur ! Le comte de Ségur l'y suivit. Napoléon dès qu'il l'aperçut en avant de la foule nombreuse d'officiers de sa Cour rangés en cercle autour de sa personne vint droit à lui ! « Monsieur, s'écria-t-il aussitôt, les gens de lettres veulent donc mettre le feu à la France !

« J'ai mis tous mes soins à apaiser les partis, à rétablir le calme, et les idéologues voudraient rétablir l'anarchie ! Sachez, Monsieur, que la résurrection de la monarchie est un mystère. C'est comme l'arche ! Ceux qui y touchent peuvent être frappés de la foudre !

« Comment l'Académie ose-t-elle parler des régicides quand moi, qui suis couronné et qui dois les haïr plus qu'elle, je dine avec eux et je m'assois à côté de Cambacérés ? »

« Votre Majesté, répondit M. de Ségur, veut sans doute parler de la commission de l'Institut, mais je ne vois pas en quoi elle a pu mériter de pareils reproches ». « Elle en a mérité de plus graves, répartit l'Empereur, et vous et M. de Fontanes, comme conseiller d'Etat, et comme grand Maître de l'Université, vous mériteriez que je vous misse à Vincennes. »

Par un billet *en date à Saint-Cloud du 28 avril 1811* M. Daru prévint Chateaubriand que lorsqu'il aurait le temps ou l'occasion de venir à *Saint-Cloud*, il pourrait lui rendre son discours.

Ainsi fut fait : *Chateaubriand alla à Saint-Cloud* et M. Daru lui rendit le manuscrit ça et là raturé, marqué « abirato » de parenthèses et de traces au crayon, par Bonaparte; l'ongle du lion était enfoncé partout.

M. Daru ne cacha point à Chateaubriand la colère de Napoléon, mais il lui dit qu'en conservant la péroraison, sauf quelques mots, et en changeant presque tout le reste, il serait reçu avec de grands applaudissements.

On avait copié le discours au *Chateau* en supprimant quelques passages et en interpolant quelques autres.

Peu de temps après il parut dans les provinces imprimé de la sorte.

Plusieurs des confrères du grand écrivain auraient voulu qu'il fit un nouveau discours.

Il s'y refusa et, dans la séance du mercredi 2 mai, on lut de sa part, à l'Académie, la lettre que voici :

« Monsieur le Président,

« Mes affaires et le mauvais état de ma santé ne me permettant pas de me livrer au travail, il m'est impossible, dans ce moment, de fixer l'époque à laquelle je désirerai avoir l'honneur d'être reçu à l'Académie. » (29 avril 1811.)

Son élection ne fut pas annulée; mais les effets en demeurèrent suspendus. Il ne fut point admis, sous l'Empire, à prendre place parmi ses confrères.

Chateaubriand conserva le manuscrit raturé avec un soin religieux, mais le malheur voulut qu'en quittant l'infirmerie de Marie-Thérèse il fut brûlé avec une foule de papiers.

Cette infirmerie située rue Denfert-Rochereau à Paris avait été fondée par M. et Mme de Chateaubriand qui y consacrèrent des sommes considérables.

LE MUSEE S'ENRICHIT TOUJOURS

Il y a des gens qui, ayant visité notre Musée d'histoire Locale, se disent : « Tiens ! j'ai quelque chose d'ancien chez moi qui serait peut-être mieux à sa place dans ce Musée qu'à la maison ! » Et ils apportent l'objet au Conservateur...

Ce fut le cas, dernièrement, pour Mme Villion (dont le mari fut décorateur à la Manufacture de Sèvres), qui a fait don d'une plaque de ferronnerie « Louis XIV » en bronze, qui ornait quelque huisserie du Palais disparu.

M. Pierre Dantan a fait pareil avec des pièces de vaisselle impériale (service des « palmettes or sur fond lavande ») brûlée dans l'incendie du château. Et voilà qui est bien différent ! C'est le cadeau de grande valeur que vient de faire ce même généreux concitoyen : le tableau que son père, Edouard Dantan, Clodoaldien d'origine, exécuta en loge sur le thème « *Annonciation aux bergers* » pour le concours au Prix de Rome 1875.

De la peinture, passons à la musique, car M. le Baron Jacques de Lassus Saint-Génies, pour la seconde fois, a rassemblé tout un lot de précieux souvenirs de son grand-père, Charles Gounod, et les a confiés à M. Robert Hardouin pour le Musée dont il a la charge. Enumérer les pièces de ce nouveau trésor occuperait beaucoup de place. Signalons simplement le manuscrit musical du « *Songe de Ruth* », un carnet de notations pour « *Sapho* », des dessins rares de M. Ingres représentant le Maître, des objets personnels dont sa tabatière, car Gounod prisait. Il y a des lettres curieuses, une invitation à Massenet, des photographies privées, des témoignages d'admiration émanant de grands personnages, de souverains, etc.

Avec ce deuxième don, notre Mairie sera seule dépositaire d'une richesse incalculable, du point de vue spirituel et sentimental, que pourraient nous envier telles collections privées ou publiques, voire nationales : les très émouvants souvenirs du génial compositeur qui habita longtemps Saint-Cloud et dont la renommée est universelle.

Nous ne remercierons jamais assez les membres de la famille Gounod !

Saint-Cloud s'honore d'avoir, parmi tant d'autres, une artiste peintre distinguée, Mme Dousset de Seroussy.

Née en Argentine, Mme Dousset de Séroury se plaît énormément à Saint-Cloud et a su dans ses œuvres en exprimer tout le charme. Un de ses tableaux, représentant la pittoresque petite rue de Rouen au bout de laquelle se dresse le fin clocher de notre église, orne depuis peu le bureau de M. le Maire, Mme Dousset de Séroury en ayant fort aimablement fait don à la Ville.

FETES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Bien qu'elles se soient éloignées dans le temps au moment où paraîtra ce bulletin, nous voulons souligner l'effort fait cette année par le Comité des Fêtes de Mai et l'Amicale du Centre qui ont pris l'initiative de décorer une partie de la rue Royale, « celle-ci ayant été retenue pour son pittoresque et sa situation », ainsi que devait le dire M. Petitdemange qui était l'animateur de cette manifestation. Bon début, car nous souhaitons vivement que ce premier effort qui a rencontré la sympathie qu'il méritait, soit suivi avec encore plus d'intérêt lorsque ses animateurs le renouvelleront à la fin de 1962.

De l'allocution prononcée par M. Petitdemange lors de la remise des prix aux lauréats du concours de vitrine, nous retiendrons ce passage :

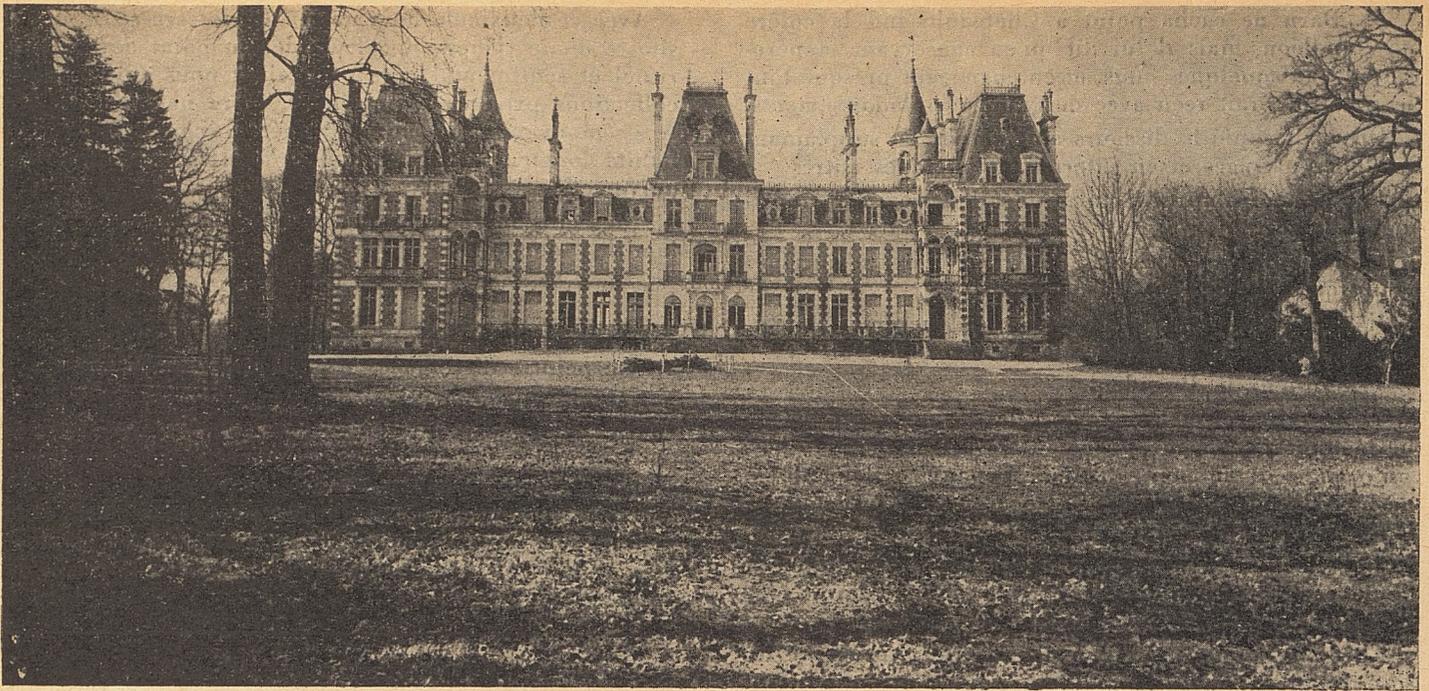
« Malheureusement, comme vous le savez, nous avons eu bien des difficultés et ces illuminations n'ont pas été exactement telles que nous vous les avions présentées le soir de l'inauguration. Par suite, il nous faudra prendre toutes dispositions utiles afin que certains actes de vandalisme ne se reproduisent pas, et que chacun sente tout le respect dû à la Nativité ainsi qu'à nos vieilles traditions de Noël et du Jour de l'An.

Bien des coins de France et du monde scintillent de mille feux à l'occasion de ces fêtes. Pourquoi Saint-Cloud ne pourrait-il en faire autant ?... Nous avons donc le devoir d'empêcher certains individus malfaisants de saboter tout ce qu'ils rencontrent.

Par contre, beaucoup de clodoaldiens ont apprécié l'effort de nos commerçants et de nombreux compliments leur ont été faits à ce sujet; car, en plus de leur participation aux frais d'illumination, ils ont eu le souci de présenter des vitrines très adroitement décorées. »

Pourquoi faut-il que des dévoyés viennent ainsi compromettre la réussite de manifestations nées de la bonne volonté de quelques-uns !

Les artisans de cette manifestation furent, outre M. et Mme Petitdemange, M. Annet, président de l'Amicale du Centre, et M. Drieux et leurs amis.



LA COLONIE DE VACANCES

Un magnifique château, tel qu'il apparaît sur la photographie ci-dessus, situé dans un cadre charmant, à proximité de la Loire, entouré d'un splendide parc de 15 hectares et de 125 hectares de bois, de vastes communs dans lesquels sont aménagées des douches et des salles de jeux en cas de mauvais temps; voilà ce qu'est la colonie municipale de Charbonnière.

Le domaine se trouve à 8 kilomètres d'Orléans, sur la route reliant cette ville à Pithiviers. Il est situé sur les communes de Saint-Jean-de-Braye, de Semoy, de Marigny et de Boigny.

Que trouvent nos enfants dans ce beau château ? non des dortoirs comme on les conçoit habituellement, mais des chambres à coucher collectives avec box de surveillance, non des réfectoires, mais des salles à manger où ils sont placés par tables de quatre. Le service est fait non pas dans du matériel de fortune, assiettes en fer, gobelets en métal, comme cela se rencontre souvent, mais bien dans des assiettes de faïence, verres, carafes, etc...

Le Conseil Municipal a toujours désiré avant tout donner à cette colonie le caractère vraiment familial dans lequel se plaisent nos enfants bien qu'éloignés de leurs parents.

Le personnel d'encadrement (moniteurs, monitrices, infirmières) est choisi avec soin et en nombre suffisant. Un régisseur qui connaît particulièrement bien la région et qui est versé dans les questions de culture, assure le ravitaillement et grâce à une alimentation saine et substantielle, nos enfants reviennent avec de belles joues. Un directeur ayant des connaissances spéciales, veille à la bonne marche de la colonie. Un médecin est attaché

à l'établissement et des infirmières donnent des soins aux enfants dont l'état le nécessite. Les parents peuvent donc, en toute tranquillité, nous confier leurs enfants.

Nous pouvons indiquer aux parents que les prix de séjour à la colonie tiennent compte du « bon vacances » de la Caisse d'Allocations familiales.

BAREME

par jour et par enfant

Quotient familial allant jusqu'à	NF
150 NF par mois	5
Quotient familial allant de :	
151 à 200 NF par mois	6
201 à 250 NF par mois	7
au-dessus de 251 NF par mois	8,50
pour les enfants étrangers à St-Cloud	8,50

La colonie n'est pas mixte : la première période, allant du jeudi 5 juillet au lundi 6 août, est réservée aux garçons, et la seconde période, qui va du jeudi 9 août au lundi 10 septembre, aux filles.

Pour permettre à la Municipalité de prendre toutes dispositions, *dès à présent*, il convient qu'elle connaisse le nombre d'enfants, garçons et filles qui fréquenteront cet été la colonie de vacances. Il est donc demandé aux parents qui désirent envoyer leurs enfants à cette colonie de vouloir bien remettre à la Mairie, 1^{er} Bureau, leur demande d'inscription avant le 1^{er} juin 1962.

Les enfants sont admis de 6 à 14 ans. Les petits garçons de 6 et 7 ans sont pris à la session filles.

Nous avisons les familles qu'une visite médicale sera obligatoire ainsi que la vaccination antidiptérique.

Sous les auspices de la Société d'Entraide de la Légion d'Honneur (Comité de Boulogne, St-Cloud, Sèvres, Meudon) et de la Société « Les Amis de Saint-Cloud », une causerie fut faite, dans le cadre des activités du Centre Culturel et Artistique de la Ville, à notre salle des fêtes le dimanche 25 février à 17 heures, par le Docteur Maurice Mathis, ancien Sous-Directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, Inspecteur divisionnaire de la Santé Publique, sur « *Le peuple des abeilles* », en présence de M. Jean Rostand, de l'Académie Française.

Les deux groupements avaient chargé l'organisateur de cette soirée, M. Robert Hardouin, de présenter le conférencier. Il s'en acquitta comme de coutume, avec intelligence, soulignant au passage la valeur scientifique du biologiste Mathis et la renommée de ses travaux.

Ce dernier exposa comment se comportent les abeilles (reine, ouvrières ou neutres et faux-bourçons), fournissant miel et cire... et cette fameuse « gelée royale » si appréciée des dames soigneuses de leur épiderme. L'orateur donna des chiffres impressionnants quant au nombre incalculable de fleurs visitées par une seule récolteuse de nectar et de pollen. D'ailleurs, des échantillons de divers pollens de plantes mellifères (tilleul, ciste, sarrasin, angélique, etc.) furent distribués au public qui en différencia les goûts et le parfum.

M. Jean Rostand dit quelques mots des chercheurs et expérimentateurs à qui nous devons souvent, en dépit de leur extrême modestie, les bienfaits de notre humanité, tel le professeur Portier, par exemple.

Par des applaudissements nourris, l'auditoire — plus de 300 personnes — montra combien il fut captivé, tant par cette documentation verbale que par le film sonore et parlant qui suivit : « *La vie de la Ruche* », où l'on pénétra profondément dans l'intimité des travailleuses bestioles.

Enfin, pour terminer, M. Maurice Mathis signa des livres dont il est l'auteur. En somme, voilà une fort belle manifestation, à la fois curieuse et instructive. C'est le moins qu'on puisse dire puisqu'on aurait souhaité la voir prolonger, tant elle fut intéressante.

BRILLANTS RESULTATS DES JOURNEES DU SANG

Nous sommes très heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs les brillants résultats qui ont été obtenus cette année lors des journées du sang, organisées les 24 et 25 février.

Au poste de prélèvement du Centre Culturel, 366 volontaires se sont présentés, dont 77 pour la première fois, et 360 flacons ont été collectés.

Pour le poste du Val d'Or, 99 volontaires se sont présentés, dont 23 pour la première fois et 93 flacons ont été collectés, ce qui constitue une augmentation appréciable sur les précédentes séances.

Remercions vivement les donateurs bénévoles de leur geste de solidarité, la Croix-Rouge Française et le Centre National de Transfusion sanguine pour le dévouement bien connu de leurs agents auxquels on ne fait pas appel en vain lorsqu'il s'agit de sauvegarder des vies humaines.

Décret n° 62-230 du 23 février 1962 rendant applicables dans certaines communes les dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 modifiée.

Le Premier Ministre,

Sur le rapport du Ministre de la Construction,

Vu la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement et notamment son article 3 bis ainsi conçu :

« Dans les communes dont la population municipale totale est inférieure à 10.000 habitants (à l'exclusion de celles situées dans un rayon de 50 km de l'emplacement des anciennes fortifications de Paris), les dispositions du présent titre ne seront pas applicables aux locataires qui entreront dans les lieux postérieurement au 1^{er} janvier 1959, à l'exception toutefois de ceux visés à l'article 79.

« Des décrets pris sur le rapport du ministre de la construction pourront :

« 1° Apporter des dérogations aux dispositions de l'alinéa qui précède ;

« 2° Etendre lesdites dispositions à d'autres communes. »

DECRETE :

Article 1^{er}. — Dans les communes de :

... ..
Saint-Cloud (Seine-et-Oise)
 par application des dispositions de l'article 3 bis, deuxième alinéa (2°), de la loi du 1^{er} septembre 1948 modifiée, les chapitres 1^{er} et suivants du titre 1^{er}, de ce texte cessent d'être applicables aux locataires qui entrent dans les lieux postérieurement à la date de publication du présent décret lorsque les locations satisfont aux conditions suivantes :

1° Concerner un local :

A) Comportant au minimum une cuisine avec évier, une pièce habitable, une salle de bains ou une salle de douches ou un cabinet de toilette avec eau courante, un W.C. intérieur avec effet d'eau et un éclairage électrique normal ;

B) Présentant un bon état d'entretien intérieur (enduits et papiers d'apprêt notamment). En outre, le gros œuvre de l'immeuble devra être dans un état satisfaisant, la couverture étanche, les souches de cheminées, gouttières et descentes d'eaux pluviales bien entretenues, les menuiseries extérieures repeintes depuis moins de dix ans. Dans les immeubles collectifs, les parties communes (entrées, cages d'escaliers et couloirs) devront être en bon état (résultant notamment de la réfection des peintures depuis moins de dix ans ou de leur lessivage récent) et leur propreté générale assurée.

2° Donner lieu à la conclusion d'un bail :

a) d'une durée de six ans au moins, résiliable chaque année à la volonté du preneur seul, la durée des baux renouvelés ne pouvant être inférieure à trois ans.

b) auquel sera annexé un exemplaire du constat de l'état du local et de l'immeuble dressé par huissier moins de trois mois avant la date de la conclusion du contrat.

Article 2. — *Sauf accord des parties pour se placer sous le régime de l'article 1^{er}, les dispositions des chapitres 1^{er} et suivants du titre 1^{er} de la loi du 1^{er} septembre 1948 modifiée continuent toutefois d'être applicables aux locataires qui sont entrés ou entrent dans les lieux en vertu d'un échange opéré dans les conditions légales.*

Article 5. — *Le Ministre de la construction est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.*

Fait à Paris, le 23 février 1962.

Michel DEBRE.

*Par le Premier Ministre,
le Ministre de la Construction,
Pierre SUDREAU.*

INAUGURATION DES AMENAGEMENTS DU COMMISSARIAT DE POLICE

Les Conseillers Municipaux étaient invités à venir se rendre compte, le samedi 3 mars, des travaux effectués tant extérieurement qu'intérieurement pour donner au Commissariat de Police un aspect décent, et même accueillant.

M. le Commissaire principal Paillard souhaitait la bienvenue à la délégation municipale conduite par M. le Maire, puis il soulignait combien ses collaborateurs appréciaient de « pouvoir travailler dans des locaux et dans un cadre que nous envient bien des collègues », mais « le public, de son côté, a été favorablement impressionné par ce renouveau et s'est montré très sensible à l'effort accompli ». En effet, à côté de son rôle répressif, il ne faut pas oublier que la police assure beaucoup d'autres tâches qui ont pour but de protéger les citoyens, parfois contre eux-mêmes. Un cadre clair et propre substitué au traditionnel poste de police, sale et enfumé, n'est-ce pas déjà un premier réconfort à ceux qui viennent confier leur détresse, demander un appui aussi bien qu'à ceux beaucoup plus nombreux, heureusement, qui viennent simplement retirer une pièce administrative ?

A cette tâche de rénovation, la Municipalité a largement contribué en achetant la propriété dans laquelle est installé le Commissariat de Police, place de l'Eglise, et en l'aménageant ainsi que ses abords. Ces efforts ont été soutenus par les services départementaux de la Police qui ont achevé l'œuvre entreprise par des réalisations intérieures. Nous remercions donc ces services en la personne de M. Rimbold, directeur des affaires immobilières au C.A.T.I. de Versailles qui avait bien voulu se rendre à Saint-Cloud à cette occasion. A cette réception assistaient également aux côtés de M. le Commissaire Paillard, MM. Ogereau, officier de police principal, chef de la Sûreté, Constant, officier de paix commandant le corps urbain, Piquet, Lecourt, Erades, Clodic, officiers adjoints ainsi que plusieurs brigadiers, sous-brigadiers et gardiens de la paix.

En ces temps troublés que nous vivons depuis si longtemps, la police est souvent à la peine et il était juste qu'elle fut tant soit peu à l'honneur. M. le Maire, en remerciant tous les membres du corps urbain des gardiens de la paix de la Police d'Etat, à nouveau regretta l'insuffisance des effectifs qui ne permet pas d'assurer convenablement les tâches multiples qui incombent à la Police, en dépit du dévouement de ses agents.



Cliché Marchand « Nouvelles de Versailles »

En présence de M. le Colonel QUINETTE, inspecteur départemental des services d'incendie la nouvelle caserne de sapeurs-pompiers a été inaugurée

M. Francis Chaveton entouré des membres de la Municipalité et du Conseil Municipal recevait samedi 3 mars, les personnalités venues inaugurer la nouvelle caserne de pompiers, avenue du Maréchal Foch à St-Cloud. Au premier rang de ces personnalités, M. le Colonel Quinette voulait bien présider cette cérémonie.

Après avoir passé en revue le matériel dont est doté notre corps de sapeurs-pompiers, il devait déclarer au cours de son allocution que St-Cloud avait pleinement réalisé ce qu'on demandait désormais aux communes classées en « Premier Secours », c'est-à-dire d'avoir une petite équipe de sapeurs-pompiers à pied d'œuvre, bien équipée et pouvant intervenir rapidement pour combattre la plupart des incendies, étant entendu qu'en cas de sinistres graves, l'intervention des équipes départementale et cantonale serait assurée. Il félicita le Conseil Municipal de St-Cloud d'avoir consenti un effort financier important et fut heureux d'apprendre qu'avant la fin de l'année un fourgon-pompe déjà ancien serait remplacé par un véhicule dont l'homologation est toute récente et qui, par conséquent, répond aux derniers critères de la technique. Il s'associa aux paroles que M. le Maire avaient prononcées auparavant en félicitant chaleureusement M. le Lieutenant Pasquet et tout le corps de sapeurs-pompiers pour leur haute conscience professionnelle.

FLEURIR SAINT-CLOUD

Fleurir St-Cloud c'est fleurir chaque maison, magasin ou établissement de la ville. Tant que les Clodoaldiens ne feront pas de la décoration florale de leurs fenêtres et de leurs vitrines une question personnelle, nous ne pourrons pas atteindre l'effet d'ensemble qui fera dire de St-Cloud qu'elle est une « ville fleurie ».

L'an dernier, le Conseil municipal avait créé un certain nombre de prix qui ont récompensé plusieurs personnes ayant fait un réel effort dans ce sens. Le même concours sera renouvelé cette année.

Mais nous voudrions pouvoir faire mieux. Pourquoi, dans chaque quartier, ne se créerait-il pas un petit comité, à l'initiative, par exemple, des Amicales de quartiers, et qui, vers fin juin se préoccuperait de regarder, de la rue, les réalisations en cours et recommanderait ces sélectionnés à l'attention du jury supérieur.

Tout ceci n'est pas bien compliqué. Nous souhaitons recevoir prochainement les adhésions enthousiastes de deux ou trois bonnes volontés par quartier.

Merci d'avance à tous ces « amis des fleurs » de notre ville.

FENETRES ET BALCONS FLEURIS

Leur utilité : Décorations à encourager parce qu'elles apportent à l'habitation un charme et une harmonie de l'intérieur avec l'extérieur en rendant moins sévère la construction; de plus, elles prouvent la gaieté et la détente à l'occupant, qui finit toujours par se passionner à la culture et beauté de ses plantations.

Travaux préparatoires : Pour fleurir fenêtres et balcons, il faut tout d'abord se munir de récipients, ceux-ci sont très variés, allant des pots à fleurs de 15 à 20 cm de diamètre minimum, en passant par les bacs en terre cuite ou en bois, pour les premiers 25 à 30 cm de diamètre, les bacs en bois de 30 à 35 cm de côté pour 40 à 45 cm de profondeur, enfin en ce qui concerne les jardinières existant aussi en terre cuite, ciment, métal et bois, la longueur peut être variable suivant le milieu à fleurir, par contre largeur et hauteur ne doivent pas aller au-dessous de 25 à 30 cm; toutes ces dimensions sont des optimums permettant à la plante de végéter avec des soins appropriés à son milieu; chacun de ces récipients offre des avantages et des inconvénients; la terre cuite en poterie et jardinières est la plus courante, les racines y respirent bien à condition de ne pas peindre les parois, le bois très apprécié aussi, mais surtout ne jamais peindre l'intérieur, le ciment plus résistant est plus sévère à l'œil, le métal s'oxyde assez vite; enfin, par expérience, la terre cuite et le bois sont les deux matériaux qui brûlent le moins les racines par été très chaud et ensoleillé.

Compost : La plante étant dans un milieu assez réduit, il est nécessaire de prévoir une terre riche, composée par moitié de terre franche siliceuse et de terreau de couche ou de fumier; à la préparation du mélange incorporer 100 à 150 gr. d'engrais par brouette, engrais lent, riche en acide phosphorique et potasse (superbiogène).

Plantation : Commencer par drainer les récipients en plaçant au fond, sur 2 ou 3 cm d'épaisseur, des tes-

sons de poterie ou des gravillons, recouvrir le tout avec le compost préparé, distancer en jardinières vos plantes de 20 à 30 cm suivant les variétés, plantez en quinconce vos deux rangées, l'une en plantes touffes, l'autre en plantes retombantes, la plantation terminée la terre doit se trouver à quelques centimètres des bords supérieurs. Ce vide sera utile pour l'arrosage et nécessaire pour le paillage, opération qui a pour but de disposer en surface de la paille ou du fumier pailleux, qui éviteront le déracinement de vos plantations par suite des arrosages successifs et maintiendront la terre plus fraîche, tout en empêchant la végétation des mauvaises herbes.

Arrosages : Les effectuer de préférence le soir, vos plantes en bénéficieront davantage, non sans vous être assurés que votre terre a besoin d'eau, à titre d'indication une terre noire et se liant au toucher est humide, par contre celle qui est grisâtre, s'effritant sous les doigts, est asséchée. Le volume de terre existant dans vos récipients étant réduit, prévoir depuis fin juillet jusqu'en octobre, deux fois par semaine, des arrosages à l'engrais soluble, que vous trouverez chez un grainetier, attention ne jamais arroser à l'engrais sur une terre sèche, toujours faire précéder d'un arrosage ordinaire.

Entretien : En cours de végétation, enlever les feuilles mortes, les fleurs fanées, il sera quelquefois nécessaire d'orienter quelques tiges de façon à rendre agréable et symétrique la décoration florale, ne pas laisser l'herbe envahir les récipients, ce qui serait au détriment de vos fleurs.

Plantes à employer : Le nombre étant tellement vaste, il est bon de faire un choix pour éclairer l'amateur, en tenant compte que chacune d'elles pousse particulièrement mieux à une exposition donnée. J'insiste donc pour que chacun ne suive pas uniquement son goût personnel, mais observe aussi les règles qui régissent la vie des plantes. Je les classerai donc en trois catégories pour aider à faire un choix, tout en ne citant que les plus employées comme effet décoratif :

1° *Plantes pour toutes expositions*: Bégonia gracilis et semperflorens toutes variétés, Lobelia, Fuchsia, les pélargoniums appelés vulgairement géraniums fleurissent aussi à toutes expositions, toutefois sans abri d'arbres.

2° *Plantes exposition ensoleillée*: Bégonia Bertini, Bégonia gracilis et semperflorens toutes variétés, Salvia, Capucine, Pétunia hybride et pendula, pélargonium zonale toutes variétés, pélargonium peltatum ou géranium lierre, coleus, héliotrope, lobelia, plumbayos capensis, en grands pots ou bacs, le Kochia Trichophylla de par sa forme ovoïde, son feuillage pourpre à l'automne a aussi sa place sur un balcon, enfin pour certains ne passons pas sous silence les cactées.

3° *Plantes exposition ombragée* : Bégonia bulbeux toutes variétés à l'exception du Bertini qui exige le soleil. Bégonia gracilis et semperflorens. Balsamine. Impatiens Sultassi. Fuchsia touffe et pendula, lierre, asparagus sprengeri, phalangiems.

Précautions à prendre : Fixer les poteries pour éviter toutes chutes possibles sur la rue ou aux étages inférieurs. Pour empêcher toutes souillures ou humidité des murs, placer sous les pots des soucoupes et sous les jardinières une petite gouttière en zinc qui récupérera les eaux s'infiltrant après les arrosages.

CAISSE DES ECOLES PUBLIQUES

Les membres du Comité de la Caisse des Ecoles Publiques se sont réunis à la Mairie, le lundi 15 janvier 1962, à 18 h. 45, sous la présidence de M. Chaveton, Maire.

Etaient présents : MM. Chaveton, Maire-Président, Monsel, de Plinval, Giraud, Maillet, conseillers municipaux.

MM. Rouget, Almosni, Fourcault, Jouannet, membres élus, Mme H. Bruley, déléguée par M. le Préfet de Seine-et-Oise, MM. Viovy et Terracher s'étaient excusés.

MM. Schmitt et Jollivet, inspecteur primaire, étaient absents.

Le Comité, à l'unanimité,

1° Prend connaissance et approuve les termes de l'appel rédigé par M. Rouget, appel qui sera adressé à tous les parents d'élèves au mois de février; il sera reproduit dans le prochain Bulletin Municipal;

2° Décide de renouveler l'attribution faite aux directeurs et directrices des Ecoles pour achat de matériel d'enseignement, mais la somme allouée sera fonction de la campagne d'adhésions entreprise. A ce sujet, les membres de l'Enseignement seront consultés sur l'opportunité de créer une filmathèque centralisée à la Mairie;

3° Décide de recruter un moniteur d'éducation physique qui enseignera la pratique de l'athlétisme le jeudi après-midi, pendant quatre heures; décide également de rétribuer les moniteurs actuellement en fonctions et qui enseignent la danse rythmique ou la pratique des sports;

4° Vote le budget pour l'exercice 1962, qui s'élève en recettes et en dépenses à 52.024,90 NF;

5° Décide l'ouverture d'un crédit de 100 NF pour complément de secours aux élèves indigents, exercice 1961;

6° Constitue une commission d'adjudication composée de : MM. Maillet, Rouget, Terracher, Jouannet, pour examiner les propositions qui seront faites pour les fournitures de livres classiques et de papeterie (année 1962-1963).

Appel

Parents, Amis de l'Ecole Publique,

Dans le courant de ce trimestre, nous allons vous demander de verser votre cotisation annuelle à la Caisse des Ecoles de notre ville. Soyez généreux afin que vos enfants puissent faire leurs études dans les meilleures conditions.

Le rôle de la Caisse des Ecoles est de favoriser, par tous les moyens possibles, la fréquentation scolaire en donnant gratuitement aux enfants les livres et les fournitures qui leur sont nécessaires, en aidant par des secours ceux qui sont dans le besoin.

Ce rôle, la Caisse des Ecoles de Saint-Cloud, le remplit au mieux de ses possibilités, grâce aux ressources qui lui sont fournies par les cotisations de ses membres, aux dons de généreux bienfaiteurs, grâce surtout à d'importantes subventions municipales.

Nous aimerions qu'elle fasse mieux encore. Nous souhaitons, en particulier, que les livres de classe soient changés dès qu'ils ne sont plus en bon état. Or, ces livres coûtent cher et ne sont pas aussi solidement reliés

qu'autrefois. C'est pourquoi il nous arrive de laisser en service des ouvrages qui mériteraient d'être mis au rebut.

Si les familles qui en ont la possibilité consentaient à verser à notre Caisse des Ecoles le prix d'un des livres confiés à leur enfant, nos difficultés seraient à peu près résolues.

A titre d'indication, un livre coûte en moyenne : 5 NF au cours préparatoire (classe de 11'), 6 NF au cours élémentaire (classes de 10^e et 9'), 7 NF au cours moyen (classes de 8^e et 7'), 8 NF en classe de fin d'études, de 8 à 10 NF de la 6^e à la classe de 3^e de nos Collèges d'Enseignement Général.

D'avance merci.

Le Comité de la Caisse des Ecoles.

Remettre les cotisations aux maîtres de vos enfants ou les adresser directement à M. le Receveur-Percepteur de St-Cloud, receveur de la Caisse des Ecoles Publiques, C.C.P. Paris 9003-64.

Nouvelles activités sportives

Stade Municipal, quai Carnot, depuis le 1^{er} février et tous les jeudis de 13 h. 30 à 17 h. 30, pour les enfants de 10 ans et plus :

— ACTIVITES DE PLEIN AIR.

— INITIATION SPORTIVE : Athlétisme, Sports collectifs.

L'Ère atomique

Conférence de M. Giraud aux élèves des Collèges d'Enseignement général de Saint-Cloud

A la demande du Comité de la Caisse des Ecoles, M. Giraud, conseiller municipal et professeur au Centre National d'Etudes de la Protection Civile, donnait une conférence le 31 janvier dernier à trois cent cinquante élèves, garçons et filles, des Collèges d'Enseignement général de notre ville.

C'était la première fois que le conférencier exposait les problèmes de l'énergie atomique à des adolescents. Intéresser un si jeune auditoire à un sujet aussi ardu était une tâche particulièrement difficile. M. Giraud y réussit parfaitement.

Après avoir défini l'atome et la radioactivité il évoqua sommairement le problème des engins atomiques pour passer en revue toutes les promesses pacifiques de l'atome : énergie électrique, applications multiples des radioéléments dans l'industrie, l'agriculture, la recherche, la conservation et la médecine.

La protection contre le danger atomique fut ensuite défini par M. Giraud qui conclut en souhaitant que l'ère atomique commencée à Hiroshima se poursuive exclusivement par des applications pacifiques.

Les élèves purent ensuite s'initier à la manipulation de nombreux appareils de détection mis à leur disposition et fonctionnant grâce à des sources radioactives réelles, mais inoffensives.

M. Giraud fut chaleureusement applaudi par son jeune auditoire heureux d'avoir bénéficié d'une excellente leçon.

Tous nos remerciements à M. Giraud.

REPAS DE L'AMITIE

Nous sommes heureux d'informer nos anciens que notre habituel Repas de l'Amitié aura lieu, cette année, dans le courant du mois de mai.

Les personnes qui sont dans l'impossibilité de se déplacer recevront, comme les années précédentes, un colis à domicile. Les inscriptions, tant pour le repas que pour les colis, seront reçues à la Mairie, 6^e bureau, du 10 au 25 avril prochain.

Ce repas étant offert à tous les habitants de Saint-Cloud âgés de 65 ans au moins, nous vous demandons de vouloir bien présenter, lors de l'inscription, soit votre livret de famille, soit votre carte d'identité.

AMATEURS DE THEATRE

Nous attirons volontiers l'attention des amateurs de théâtre sur le Théâtre Municipal Montansier de Versailles qui donne d'excellents programmes dans le cadre de la décentralisation artistique.

Un programme particulièrement brillant a été établi pour le mois de mai prochain où seront donnés des concerts-récitals notamment les 5, 6, 8 mai, par l'Orchestre de Chambre de Stuttgart,

le 16 mai, un hommage à Claude Debussy,

le 20 mai, un concert spirituel, etc..., etc...

Consultez le programme détaillé qui sera affiché à la porte de la Mairie.

COURS MENAGERS

Nous vous rappelons que les cours ménagers fonctionnent tous les mercredis, 14, rue des Ecoles :

— de 15 à 18 heures pour les jeunes femmes,

— de 18 à 21 heures pour les jeunes filles qui travaillent,

le jeudi matin :

— de 9 à 12 heures pour les jeunes filles.

A la Passerelle :

— le vendredi après-midi : jeunes femmes, jeunes filles.

AVIS AUX JEUNES

Dans le cadre de la Société Sportive Municipale, la Municipalité de Saint-Cloud a créé une section d'athlétisme qui fonctionne chaque dimanche matin au Stade du Quai Carnot, de 9 heures à midi.

Nous invitons tous les jeunes intéressés par ces activités sportives, à se présenter à M. Michel Fortin, moniteur, qui se tiendra prêt à leur donner tous renseignements utiles, sur le terrain, au jour et heures sus-indiqués.

AVIS CONCERNANT L'ECOLE MATERNELLE DU VAL D'OR

Par suite des lenteurs administratives apportées à la construction de la nouvelle école maternelle du Val d'Or, rue du Pierrier, il est précisé aux parents que les classes déjà surchargées ne permettent plus d'admettre de nouveaux élèves.

En conséquence, aucune nouvelle inscription ne sera délivrée pour le dernier trimestre de l'année scolaire 1961-1962.

Date à noter :

CONFERENCE

Salle municipale des fêtes, le 10 avril 1962, à 21 heures, le Docteur Jean GEST, Chef de Service de Radiologie, Sous-Directeur du Centre René Huguenin, répondra aux questions que vous vous posez sur : LE CANCER.

— Comment le définir ? Est-il contagieux ? Est-il héréditaire ?

— Voit-on plus de cancers qu'il y a 50 ans ?

— Quelle est sa place dans la hiérarchie des maladies ?

— Son dépistage est-il possible ?

— Peut-on le traiter « à temps » ?

— Comment traiter les cancers ?

— Quel est en France l'équipement de lutte contre le cancer ?

— Que doit-on attendre des thérapeutiques récentes ?

— Les voies de la Recherche en Cancérologie ?

— Quelles sont les perspectives d'avenir ?

CHRONIQUE DU JUMELAGE

MAIDENHEAD.

M. FLETCHER-WOOD réélu Maire.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons appris la réélection de M. Fletcher-Wood en tant que Maire de notre ville jumelle, Maidenhead en Angleterre.

Le fait est assez rare et mérite d'être souligné puisque la gestion municipale en Angleterre est présidée chaque année par un membre du Conseil désigné par ses pairs.

Nous connaissons l'esprit européen de M. Fletcher-Wood et nous lui renouvelons nos félicitations.

Nous l'assurons de nos sentiments amicaux et ne manquerons pas de lui renouveler nos félicitations à l'occasion de la réception officielle qui aura lieu le 25 juin prochain pour l'inauguration du nouvel Hôtel de Ville de Maidenhead en présence de Sa Majesté la Reine Elizabeth.

FRASCATI.

Nous apprenons que le Grand Officier Luciano Tamburrano vient d'être élu Maire de Frascati. Nous nous réjouissons qu'après une longue absence de Municipalité l'accord se soit réalisé et que nos relations amicales puissent reprendre avec la ville de Frascati.

BAD-GODESBERG.

Un groupe de lycéens qui se proposent de donner un récital est envoyé sur l'initiative de professeurs du lycée de Saint-Cloud à Bad-Godesberg. Le Conseil Municipal se réjouit de cette initiative qui entre bien dans le cadre du jumelage et a marqué sa sympathie en accordant une subvention.

CAMP DE TOILE

La Municipalité a l'intention de recevoir pendant la dernière semaine de juillet (du 22 au 29), 12 adolescents allemands de Bad-Godesberg, de 16 à 18 ans. Elle demande aux jeunes Clodoaldiens du même âge environ de l'aider à les recevoir, en acceptant de camper, comme eux, sous la tente pendant la durée de ce court séjour. Un programme de sorties-promenades est prévu.

Il est souhaitable que nos jeunes parlent un peu allemand.

S'inscrire à la Mairie, 4^e Bureau, avant le 30 avril dernier délai. Tous renseignements complémentaires leur y seront donnés.

DECORATIONS

Légion d'Honneur

Au grade de Chevalier :

Par décret du 26 septembre 1961 :

M. Jean MADERS, 5, rue Pasteur.

Par décret du 28 décembre 1961 pris sur la proposition de M. le Ministre de l'Industrie et du Commerce : M. Maurice FOUILLAND, 16, rue Armengaud.

PALMES ACADEMIQUES

Par décret en date du 18 décembre 1961, pris sur la proposition de M. le Ministre de l'Education Nationale, *Sont promus au grade d'Officiers :*

M. CHAMPEIX Robert, 5, rue des Gâte-Ceps, pour services rendus à l'enseignement professionnel.

M. QUEFFELEANT Paul, 123, rue Tahère, pour services rendus à l'éducation nationale.

Par décret en date du 13 février 1962,

Est nommé au grade de Chevalier :

M. LEMOINE Constant, 8, rue Emile-Verhaeren.

MERITE COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Par décret du 27 janvier 1962 pris sur la proposition de M. le Ministre de l'Industrie,

Est nommé Chevalier :

M. HAYWARD Pierre, 6, rue des Ecoles.

MERITE TOURISTIQUE

Par décret en date du 21 décembre 1961, pris sur la proposition de M. le Ministre des Travaux Publics et des Transports,

Est nommé au grade de Chevalier :

M. TROMELIN Robert, 7, Parc de la Bérengère.

MEDAILLE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (Vermeil)

Par arrêté en date du 17 novembre 1961, est attribuée à : Mme PAIN Lucienne, 82, rue de la Porte Jaune.

MEDAILLE D'HONNEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Par arrêté du 10 octobre 1961, au titre d'étranger résidant en France, est attribuée à :

M. GIROMINI Laurent, 71, rue Sévin-Vincent.

MERITE AGRICOLE

Par arrêté en date du 10 février 1962,

Au grade de Chevalier :

M. GIRAUD Raymond, chargé de mission au cabinet du Ministre de l'Intérieur.

Nos félicitations aux nouveaux promus ou décorés.

Distinction

Nous apprenons avec plaisir que notre concitoyen, M. Pierre Lecat, ingénieur agriculteur E.S.A., vient d'obtenir un prix de l'Académie des Sciences pour ses travaux personnels dans le cadre du Centre National de la Recherche Scientifique à Gif-sur-Yvette et particulièrement au Laboratoire du Phytotron. Ce prix récompense les recherches qu'il a effectuées sur la nutrition minérale des végétaux, l'art de la fumure et l'amélioration de leurs qualités biologiques, envisagées sous l'angle alimentaire ou médicinal.

Nous adressons à M. Lecat nos vives félicitations.

LES CAISSES D'EPARGNE

L'Institution des Caisses d'Epargne remonte à plus de 150 ans. Leur but a été à l'origine, d'encourager l'économie en facilitant le dépôt de petites sommes confiées par les Epargnants aux Caisses d'Epargne.

Le philanthrope Benjamin Delessert en a été le fondateur. Celle de Versailles, la 17^e fondée en France, fut créée par ordonnance royale du 26 mai 1833. Sous le contrôle de l'autorité municipale, elle ouvrit ses guichets le 7 juillet de la même année, à l'Hôtel de Ville de Versailles, le Maire étant Président du Conseil d'Administration.

Elle fut transférée 8, rue St-Simon en 1883 ; puis, par suite de l'exiguïté des locaux, en 1909, fut édifié l'immeuble occupé actuellement par ses services, à l'angle de la rue du Maréchal Foch (alors rue Duplessis) et du boulevard de la Reine.

Après des modifications successives de régime, et les tribulations des guerres de 1870 et de 1914, le Conseil d'Administration en 1921, sollicita du Ministère l'autonomie de notre établissement, dont les statuts furent approuvés par décret du 19 août de cette même année. Dès lors, la Caisse d'Epargne de Versailles vola de ses propres ailes, sous le seul contrôle de l'autorité supérieure, le Ministère du Trésor. Le premier Président du Conseil d'Administration auquel nous devons cette heureuse transformation fut M. Quero, négociant. Se sont succédés à la présidence : MM. Marque, Paille, Grosseuvre, Yger (ancien Président du Tribunal de Commerce de Versailles) et enfin M. Poisot, récemment décédé.

Depuis plus d'un siècle, le maximum des dépôts et le taux d'intérêts furent modifiés à maintes reprises, suivant les conditions économiques. Quoiqu'il en soit, la Caisse d'Epargne de Versailles ne cesse d'augmenter le nombre de ses guichets, en créant de nouvelles succursales, ou en développant celles qui existent. En 1950 elle occupait le 53^e rang dans la liste des quelque 590 Caisses de France. Aujourd'hui, elle se place 29^e avec ses 18 succursales, chiffre doublé en dix ans.

Après avoir fêté son premier milliard de dépôt en 1950, la Caisse d'Epargne de Versailles a atteint cette année son onzième milliard. Il est ainsi possible de constater que malgré toutes les vicissitudes de la vie politique, économique et financière, l'esprit d'épargne est toujours tenace en France.

Depuis sa fondation la Caisse d'Epargne de Versailles a lancé des ramifications dans certaines villes du département : Argenteuil en 1853, Viroflay en 1858, Saint-Cloud en 1859, Sèvres en 1860, Palaiseau et Rueil en 1861, Meudon en 1867, Orsay en 1879, Garches en 1912. Il a fallu ensuite attendre 1952 pour voir la Caisse reprendre un nouvel essor à Sannois en 1952, Trappes et Verrières-le-Buisson en 1955, Vaucresson en 1956, Le Chesnay et Cormeilles-en-Parisis en 1957, Les Clayes-sous-Bois en 1958, Saint-Cyr en 1960 et enfin Chaville en 1961.

Les projets sont encore nombreux. Tous les bureaux de succursales seront modernisés et mis plus largement à la disposition de ceux qui placent leur confiance dans les Caisses d'Epargne.

Les particuliers en venant y déposer leurs fonds en bénéficient sous diverses formes : c'est en effet grâce aux emprunts effectués auprès des Caisses d'Epargne que les collectivités ont pu entreprendre de grands travaux. Pour la période de 1950 à 1962, la Caisse d'Epargne

gne de Versailles a consenti pour plus de 35 millions de nouveaux francs d'emprunts répartis en travaux divers.

Constructions, logements et acquisition de terrain pour l'habitation	16.038.120
Hôpitaux, Hospices et Maternités	5.109.240
Constructions scolaires et terrains de sports	12.647.843
Voirie, Assainissement et adduction d'eau	4.654.425
Electrification	542.000
Bâtiments communaux, Eglises	860.000
Divers	4.277.513

Somme totale de 220 prêts pour... 44.129.141

Les principales collectivités qui ont bénéficié de ces emprunts agréés auprès de la Caisse des Dépôts par l'intermédiaire de la Caisse d'Epargne de Versailles sont : Versailles, Argenteuil, Saint-Cloud, Sèvres, Jouy, Bezons, Cormeilles, Rueil, Saint-Cyr, Sannois, Le Chesnay, Trappes, la Croix-Rouge Française, les Sociétés de constructions H.L.M., privées ou départementales, Syndicats d'Assainissement, etc...

Pour Saint-Cloud plus particulièrement, une somme totale de 1.657.500 NF a été mise à la disposition de la Ville ces dernières années. Par nature de travaux, ces différents prêts se répartissent ainsi :

Constructions scolaires	357.000 NF
Achat de terrains p. constructions H.L.M.	150.000 NF
Hôpital	1.150.000 NF

Organisme privé bénéficiant cependant de la garantie de l'Etat, la Caisse d'Epargne aide financièrement nombre d'œuvres intéressantes, s'occupant d'enfants, de malades, de vieillards, en distribuant chaque année des subventions destinées à soulager bien des misères.

A la Caisse d'Epargne, la meilleure assurance se résume en ces mots : Sécurité, Rentabilité, Mobilité, Simplicité.

ECHANGES DE LOGEMENTS

N° 81. *Echangerai* : appartement 5 pièces, cuisine, salle de bains, H.L.M. à St-Cloud, loyer trimestriel : 800 NF contre : similaire ou plus grand, loyer moins élevé, dans le haut de St-Cloud, même dans immeuble vieux. S'adresser à Mme Huet, 6, rue du 18 Juin, Saint-Cloud.

N° 82. *Echangerai* : Appartement 3 pièces, cuisine, salle d'eau, ascenseur, construit depuis 4 ans, quartier très aéré. Loyer 13.240 francs par mois, Paris-15° contre : Appartement 4 ou 5 pièces à St-Cloud, même avec loyer assez élevé. S'adresser à Mme Rebours, 1, square Brancion, Paris-15°.

N° 83. *Echangerai* : Appartement 5 pièces, cuisine, salle de bains, tout confort, bien exposé à Neuilly contre : Villa ou appartement 7 ou 8 pièces à St-Cloud (achat éventuel). S'adresser à Mme Texier, 17, rue Chartran, Neuilly.

N° 84. *Echangerai* : Très bel appartement aéré près des Buttes Chaumont, à Paris, 5 pièces, tout confort, loyer : 200 NF par mois chauffage compris contre : Appartement neuf ou ancien, tout confort, 4 pièces minimum à St-Cloud ou environs de Suresnes. S'adresser à M. Revoyre, 26, rue Armand-Carrel, Paris-19°.

N° 85. *Echangerai* : Appartement bien situé à St-Cloud comprenant 3 pièces, cuisine, tout confort, second étage contre : 4 pièces à St-Cloud, ou Paris 15°, 16°, 6° ou 7°. S'adresser à Mme Bernard, 3, parc de la Bérengère, St-Cloud.

N° 86. *Echangerai* : Appartement comprenant 2 pièces, cuisine, loyer 60 NF par trimestre, à St-Cloud contre : Plus grand à Saint-Cloud. S'adresser à Mme Abraham, 1, rue de Nogent, St-Cloud.

N° 87. *Echangerai* : Appartement très clair à St-Cloud, premier étage, comprenant 2 pièces, cuisine, entrée, lavabo, W.C. Loyer : 800 NF par an contre : 2 ou 3 pièces tout confort à St-Cloud ou autre banlieue. S'adresser à Mme Foubert, 113, avenue Foch, St-Cloud. Tél. : CARnot 70-50, poste 708.

N° 88. *Echangerai* : Appartement bien situé Paris-16°, très calme, comprenant 2 pièces, cuisine, 6° étage, loyer : 150 NF par trimestre contre : Une ou deux pièces, cuisine, à St-Cloud, loyer modéré. S'adresser à M. Hoyez, 7, rue Vineuse, Paris-16°.

N° 89. *Echangerai* : Appartement de 2 pièces, cuisine, salle de bains, W.C., entrée, très ensoleillé, 5° étage, ascenseur, près de la gare de St-Cloud. Loyer : environ 1.000 NF par an, plus chauffage contre : Appartement plus grand ou pavillon à St-Cloud ou environs. S'adresser à la Mairie, 4° bureau.

N° 90. *Echangerai* : Appartement de 3 pièces, cuisine, tout confort, salle de bains, entrée, eau chaude, chauffage central, à Asnières, loyer 800 NF par trimestre contre : 3 pièces, cuisine, cabinet de toilette, chauffage à St-Cloud, loyer moins élevé. S'adresser à la Mairie, 4° bureau.

N° 91. *Echangerai* : Appartement bien exposé comprenant 2 pièces, cuisine, salle d'eau, W.C., 5° étage à Colombes, loyer 70 NF par mois, OU app. 3 p. cuisine, salle d'eau au r. de ch. à Colombes contre : 3 pièces, cuisine, tout confort à St-Cloud. S'adresser à la Mairie, 4° bureau.

N° 92. *Echangerai* : 2 petits logements composés chacun de 1 pièce, 1 cuisine, douche, l'un au 6° étage, l'autre au 4°, ensoleillés, faibles loyers, rue St-Sulpice à Paris contre : Appartement de 2 pièces, cuisine, salle de bains à St-Cloud. S'adresser à la Mairie, 4° bureau.

CARNET DE DEUIL

M. Georges TRIBOUT.

Nous avons appris avec regret, le décès survenu en son domicile, 4, rue Verhaeren, de M. Georges Tribout, ancien Conservateur du Musée local.

M. Tribout habitait Saint-Cloud depuis 1886. Il fit ses études primaires à l'école communale de Saint-Cloud, puis ses études secondaires à l'Institution Notre-Dame de Boulogne. Ses dispositions pour le dessin et la peinture se révélèrent de bonne heure. En 1897, il obtenait un premier prix de dessin pour le canton de Sèvres. Le poète belge, Emile Verhaeren fut son locataire sans doute, mais surtout son ami pendant plus de vingt ans et par son contact permanent il eût une influence prédominante sur M. Tribout. Mobilisé d'août 1914 à 1919, il rentre à Saint-Cloud avec la Croix de Guerre et est peu après nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold pour services rendus à la mémoire d'Emile Verhaeren, disparu tragiquement.

M. Georges Tribout était un peintre et un sculpteur de talent, faisant preuve d'une grande sensibilité, aussi est-ce à cet artiste né que M. Moguez fit appel lorsqu'en 1931 il voulut créer un musée d'histoire locale. M. Tribout et le critique et homme de lettres bien connu, Charles Oulmont, rassemblèrent la majeure partie des collections dont s'enorgueillit notre musée d'histoire locale.

Nous ne pouvons que renouveler à Mme Tribout et à son fils l'expression de nos sentiments attristés.

**

M. Albert POISOT.

Nous avons appris le décès de M. Albert Poisot, Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 1914-1918, Président de la Caisse d'Epargne de Versailles.

A ce titre, le défunt s'était tout particulièrement attaché à développer la succursale de Saint-Cloud et il avait réussi à lui donner un cadre mieux approprié aux services qu'elle doit rendre au public.

Nous renouvelons à la famille de M. Poisot l'expression de nos sincères condoléances.

SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS POUR L'ANNÉE 1962
du Dimanche 20 heures au Dimanche suivant 8 heures

TERRITOIRE DE SAINT-CLOUD

La première date notée (début de garde) - La deuxième date notée (fin de garde)

NOMS	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan. 63
BENOIST	22-29		24 au 1 ^{er}		26 au 2		28 au 4		30 au 6	
DERVILLE	29 au 6			1-8		2-9		4-11		6-13
GODART Jean		6-13		8-15		9-16		11-18		13-20
GODART J.-Paul		13-20		15-22		16-23		18-25		20-27
JANIN		20-27		22-29		23-30		25 au 2		
LOUIN	1 ^{er}	27 au 3		29 au 5		30 au 7			2-9	
MAY FOUGEROUSE	1-8		3-10		5-12		7-14		9-16	
PHILIPPE	8-15		10-17		12-19		14-21		16-23	
SEMELAIGNE	15-22		17-24		19-26		21-28		23-30	

URGENCE DU DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS
(Les gardes sont assurées du matin 8 heures au soir 20 heures)

TERRITOIRES DE SAINT-CLOUD ET GARCHES

NOMS	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv. 63
AURICHE		27			19				2	
BENOIST		31			26				9	
DERVILLE			3			2			16	
GODART Jean			10			9			23	
GODART J.-Paul			11			16			25	
HAAS			17			23			30	
JANIN	1 ^{er}		24			30				1 ^{er}
LEFORESTIER	8			1 ^{er}			7			6
LOUIN	15			8			14			13
LOUVET	22			14			21			20
MAY-FOUGEROUSE	23			15			28			27
NICOLI	29			22				1 ^{er}		
OLIVIER		1 ^{er}		29				4		
PHILIPPE		6			5			11		
SALLARD		13			12			18		
SEMELAIGNE		20			15			25		

Il est bien entendu que l'on devra toujours faire appel à son médecin traitant avant d'appeler le médecin assurant la garde.

SERVICE DE GARDE DES PHARMACIENS POUR L'ANNÉE 1962

NOMS	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
BAILLY		6		14 et 15		23			2
DAVIN		27 et 31		22		30			9
GROSJEAN		20				2	7		16
LANDRY		13			5		14		23 et 25
MARECHAL			3		12 et 15		21		
MICLEA	1 ^{er}		10 et 11		19			4	
MIGNARD	8		17		26		28	1 ^{er}	
RICQUIER	15		24	29				11	
SANGUINETTI	22 et 23			1 ^{er}		9		18	
THOMAS	29	1 ^{er}		8		16		25	

Les pharmaciens de Saint-Cloud rappellent qu'à tour de rôle ils assurent un service de garde hebdomadaire.

Le service de garde comporte l'ouverture de l'officine les dimanches et jours fériés et met à la disposition des malades toute fourniture d'urgence aux heures de

fermeture des autres officines (en particulier service de nuit).

Le service de garde commence effectivement le samedi soir à l'heure de fermeture et se poursuit jusqu'au samedi suivant.

LES ACTIVITES DES ASSOCIATIONS

Association aide aux personnes âgées

A la demande de nombreux amis clodoaldiens, nous faisons, dans ce bulletin, le point de notre activité.

Notre création remonte au 14 décembre 1957. Nos débuts ont été pénibles, surtout pour obtenir et signer avec les diverses administrations, les conventions qui étaient indispensables pour lancer et créer cette aide à domicile.

Sans entrer dans le détail, nous pouvons vous signaler que nous avons effectué en

1958 : 240 heures d'aide à domicile.

1959 : 274 heures d'aide à domicile.

1960 : 292 heures d'aide à domicile.

1961 : 350 heures d'aide à domicile.

Vu les nouveaux accords passés avec la Sécurité Sociale, la Préfecture de Seine-et-Oise, les services sociaux de certaines grandes administrations (ex. S.N.C.F.), notre activité peut s'étendre maintenant non seulement aux personnes âgées, mais aux personnes handicapées, alitées, infirmes, etc... qui sont isolées. Cela impose à notre Association des charges nouvelles, tant au point de vue administratif qu'au point de vue financier. Notre trésorerie est toujours en déficit : nous nous efforçons de soulager, d'aider, de visiter immédiatement alors que les autorités compétentes nous font quelquefois attendre plus de huit mois pour nous rembourser les frais.

Nous faisons donc encore appel à la générosité clodoaldienne ! N'oubliez pas que, si aujourd'hui vous êtes en parfaite santé et entouré de votre famille, demain, vous serez, vous aussi, une personne âgée, peut-être seule, ou brusquement alitée ou handicapée par un stupide accident. N'oubliez pas cela et pensez un peu aux personnes âgées de Saint-Cloud. A cet effet, veuillez noter notre C.C.P. : Paris 16-555-39.

Merci à l'avance.

Le Président : Ch. BOUET.

Permanence de la Société Protectrice des Animaux

La S.P.A. tient depuis le 11 mars 1962 une permanence tous les deuxièmes dimanches de chaque mois, de 10 heures à 11 h. 30, au Centre Culturel, 14, rue des Ecoles à Saint-Cloud.

Le délégué est à la disposition des propriétaires pour examiner tous les problèmes concernant la défense et la protection des animaux. Il expose dans quelles conditions la S.P.A. vient en aide aux économiquement faibles possesseurs d'animaux malades.

Enfin, il donne aux jeunes toutes les indications relatives aux cours de secourisme vétérinaire de la S.P.A.

La première séance a été tenue par M. Versigny, délégué départemental pour la Seine-et-Oise.

L'Hélice Club

Grâce à la compréhension des Ponts et Chaussées et en accord avec la Mairie de Saint-Cloud, l'Hélice Club de France mettra cet été à la disposition des membres de sa section de Ski Nautique, son nouveau Bateau-Club House « Le Figaro » qui stationnera Quai Carnot à Saint-Cloud, à la hauteur de la rue.

Cette nouvelle section, qui sera dirigée par M. Jamin, membre du Comité Directeur de la Fédération Française de Ski Nautique, moniteur fédéral, commencera sa saison estivale le 1^{er} avril.

Le nouveau Club House parfaitement aménagé, comprendra : vestiaires hommes-dames, roof de séjour, solarium, toilettes-douches, ratelier à skis, etc...

Les fervents du ski nautique auront donc la possibilité de pratiquer leur sport favori, sous la direction de Mme Jamin, monitrice fédérale, membre de la Commission Sportive de la F.F.S.N. et déléguée féminine de la Fédération auprès du Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, ainsi qu'avec Mlle Martine Drevon, monitrice auxiliaire, première du dernier stage fédéral 1961 qui, de plus, est championne d'Europe et de France Juniors de saut et figures.

Deux bateaux tracteurs seront à la disposition des membres de la section qui auront la possibilité d'évoluer sur le plan

d'eau allant de la rue Ch.-Blum au Pont de Suresnes, emplacement idéal qui ne gênera nullement les évolutions des voiliers ou autres bateaux à moteur, ceux-ci ayant leur emplacement réservé vers le Pont de Saint-Cloud.

Afin de montrer tout l'intérêt que la Section de Ski Nautique de l'Hélice Club de France porte aux jeunes, elle organisera le jeudi, de 15 à 18 heures, des séances d'initiation au ski nautique, séances ouvertes à tous les jeunes des écoles de Saint-Cloud, garçons et filles, munis de leur brevet de natation et d'autorisation familiale en bonne et due forme. Des conditions très spéciales leur seront accordées, et nous sommes certains que parmi cette jeunesse clodoaldienne sortiront des futurs Jean-Marie Muller ou autre Philippe Logut.

De toute façon, l'expérience mérite d'être tentée, et les dirigeants de la section de Ski Nautique de l'Hélice Club de France ne manqueront pas de le faire.

Ligue Française

Nous avons déjà eu à plusieurs reprises, l'occasion de faire part à nos lecteurs de l'existence de la Ligue Française contre le Bruit qui ne cesse de déployer tous ses efforts pour atténuer les effets de ce fléau social qu'est le bruit.

Nous avons le plaisir de les informer qu'un Comité Régional de cette Ligue vient d'être créé dans l'arrondissement de Versailles, afin de faciliter, d'une part, le recrutement de nouveaux membres, et, d'autre part, la liaison entre le siège de la Ligue et ses adhérents.

La composition de ce Comité est ainsi fixée :

Vice-Président : M. Georges Bodu, 30, route de Rocquencourt, La Celle St-Cloud. Tél. 926-28-81.

Secrétaire : M. Roger Nucelly, 116, boulevard de Saint-Cloud, Garches. Tél. 926-06-73.

Trésorier : M. Roger Nicolle, 8, Résidence Bel Ebat, La Celle Saint-Cloud.

Chacun des membres de ce Comité se tient à la disposition des ligueurs pour centraliser leurs doléances ou suggestions et les transmettre, soit au siège, soit directement aux administrations compétentes.

Avis aux musiciens

La Société Musicale de Boulogne serait heureuse d'accueillir les amateurs de Saint-Cloud, désireux de faire de la musique d'orchestre.

Des pupitres sont offerts pour cordes et petite harmonie.

Répétitions les vendredis 21 heures, dans la salle des répétitions, 2, rue de la Bellefeuille à Boulogne.

Pour tous renseignements, s'adresser soit à la salle de répétitions, soit au chef : M. Dayries, 91, rue Timbaud, Paris-11^e. OBE 49-30. Soit à MOL 44-17 (aux heures de repas).

N.B. — *Ce communiqué est exceptionnellement inséré en l'absence d'une société similaire à Saint-Cloud.*

Automobile Club de Saint-Cloud

L'Assemblée générale a eu lieu le 20 janvier 1962.

Le Bureau 1961 est réélu en entier. Elu Président pour 1962, M. André Garnier succède à M. Jean Marin, et pour la Direction Sportive trois assesseurs : MM. Duboueix, Robert Gallia, Georges Bulot.

La composition de ce Bureau pour 1962 est la suivante :

Président Général : M. André Garnier.

Président Sportif : M. Charles Buffavant.

Vice-Président : M. Guy Dringemberg.

Secrétaire Général : M. Georges Gergaud.

Trésorier Général : M. Jean-Loup Mise.

Directeur Sportif : M. René Rivallain.

Adjoints : MM. Elie Couta, Pierre Latté, Gabriel Fontenay, Richard Dormoy, Michel Duboueix.

Directeur Sportif de l'Ecurie : M. Jean-Loup Mise.

Adjoint : M. Robert Gallia.

Directeur Touristique : M. Pierre Rebillaud.

Directeur de la Presse : M. Georges Gergaud.

Directeur de la Propagande : M. Guy Vasseur.

Section Karting

Directeur Sportif : M. Richard Dormoy.

Adjoint : M. Georges Bulot.

M. André Garnier clôture cette Assemblée en remerciant les adhérents présents d'avoir bien voulu renouveler leur confiance aux membres du Bureau sortant, lesquels l'ont élu Président de l'A.C.S.C.

C'est le samedi 27 janvier 1962 que l'Automobile Club de Saint-Cloud avait organisé son banquet annuel.

La situation hôtelière étant toujours la même à Saint-Cloud, nous avons dû nous retrouver à nouveau en forêt de Saint-Germain, dans les magnifiques salons du Restaurant Basco-Béarnais le Cazau-dehore. Il faut avouer que malgré la grandeur de la salle, celle-ci était juste suffisante pour contenir la centaine d'invités de ce banquet, dont le nombre n'avait d'égale que l'élégance.

Repas en tous points remarquable et dont l'ordonnance était parfaite; il faut louer l'organisateur en la personne d'André Garnier.

Cette année cette soirée était placée sous la présidence effective de M. Huguet, inspecteur général et directeur du Service Académique de la Jeunesse et des Sports, représentant personnel de M. le Haut Commissaire.

A ses côtés : M. R. Monsel, maire adjoint chargé des Sports. M. N. Antonat, citoyen d'honneur de Saint-Cloud et président d'honneur de l'A.C.S.C. M. M. Paillard, commissaire principal.

Pour clore ce dîner dont l'ambiance était fort réussie, il fallait le feu d'artifice des discours d'usage, la parole est au Président sortant Jean Marin et nous ne pouvons mieux faire que de reproduire de larges extraits de son improvisation :

Monsieur l'Inspecteur Général,

Monsieur le Maire,

Monsieur le Citoyen d'Honneur,

Monsieur le Commissaire Principal,

Messieurs les Présidents de Sociétés locales,

Mes chers Amis de l'Automobile Club,

A l'issue de ce remarquable repas dans ce cadre magnifique, il m'est dévolu le plaisir de souhaiter la bienvenue et de remercier nos hôtes.

Tout d'abord je m'adresserai à M. Huguet, Inspecteur général à la Jeunesse et aux Sports, et qui représente M. le Haut Commissaire pour lui dire combien nous sommes heureux de sa présence et fiers qu'il ait bien voulu accepter la présidence de cette soirée. Nous remercions sincèrement M. le Haut Commissaire d'avoir délégué pour le remplacer son collaborateur le plus proche.

Bienvenue aussi à M. Monsel, Maire Adjoint chargé des Sports à Saint-Cloud et qui ce soir double sa charge en représentant le Maire de Saint-Cloud, M. F. Chaveton, que des obligations antérieures retiennent en province.

Bienvenue à M. Antonat, notre Président d'Honneur, dont la fidèle amitié est un exemple depuis des années. Son aide, ses conseils, nous sont précieux et je me dois ce soir de lui exprimer nos remerciements, mais aussi notre reconnaissance.

Bienvenue à M. Paillard, Commissaire principal, qui témoigne tant d'indulgence et de bienveillance aux sportifs turbulents que nous sommes parfois. Malgré un effectif réduit vous faites toujours le maximum des choses possibles pour nous aider. Nous vous prions de transmettre à vos agents nos sincères remerciements.

Je souhaite la bienvenue aux Présidents des Sociétés locales qui nous ont fait l'honneur et le plaisir d'être des nôtres, à savoir :

M. Jean de Faucon, Président du Cercle Hippique de St-Cloud, M. René Rivallain, Président du Club Sportif Clodoaldien, M. G. Doumercq, Président du Moto-Club Clodoaldien, ils verront ainsi que depuis longtemps nous sommes persuadés, que les efforts des uns et des autres ne doivent pas être dispersés et que c'est à la faveur de cette réunion indispensable que la cause des Sports à Saint-Cloud peut progresser.

A vous chers amis du Club je vous souhaite la bienvenue, je vous remercie de tout mon cœur d'être venus si nombreux vous grouper autour de moi. Vous savez toute l'affection que je vous porte et aussi ce soir je suis plus ému que jamais.

Car cette année, cette soirée revêt le caractère un peu particulier d'une fête de famille puisque aussi bien c'est un anniversaire.

En effet, il y a dix ans (1952-1962) nous étions trois à créer l'Automobile-Club de Saint-Cloud, groupés autour d'une petite table de café avec pour toute richesse notre bonne volonté, l'ambition mais point d'argent et point d'adhérents.

Nous sommes encore deux en activité dans le Club, mon cher camarade Buffavant et votre serviteur. Nous sommes là tous les deux à votre service, Buffavant le plus jeune est en pleine activité et moi qui déjà donne des signes de fatigue, après une si longue route et qui pense au repos.

Pendant ces dix années, partis de zéro, nous avons petit à petit grâce à vous tous, grimpé tous les échelons, franchi tous les obstacles pour arriver à ce que ce soir je puisse dire et avec quelque fierté : Monsieur l'Inspecteur Général, voilà notre œuvre, voilà l'Automobile Club de Saint-Cloud, nous en avons fait, je crois, un des plus importants Club de l'Île de France.

Ce soir c'est donc un anniversaire et nous avons voulu le marquer par quelque chose d'un peu spécial, aussi pour cette cérémonie du souvenir, nous avons fait graver quatre médailles. Nous aurions voulu qu'elles soient en or, nos moyens hélas, ne nous permettaient pas cette dépense, aussi très modestement nous les avons prises en vermeil.

Ces médailles si vous le voulez bien nous allons les remettre à :
M. le Maire de Saint-Cloud.

M. le Maire Adjoint Monsel chargé des Sports.

M. Antonat, Président d'Honneur et,

La quatrième médaille, mes chers amis, je la destine à mon vieux compagnon de route, celui avec qui nous avons pris le départ il y a dix ans et sur les épaules de qui ont toujours reposé les responsabilités sportives, et j'ai nommé Charles Buffavant, votre Président Sportif.

Qu'il sache bien en cet instant que je mesure toute l'importance de sa collaboration, car sans lui il est fort probable que nous n'aurions pas atteint le résultat d'aujourd'hui. Notre force a été de former une équipe homogène dans le cadre d'une amitié sincère.

Je ne voudrais pas manquer à mes devoirs de reconnaissance et de galanterie car il y a aussi au Club une amie très chère, qui depuis 1952 nous a aidés sans compter et par tous les temps, au bord des routes ou ailleurs. Nous ne pouvons pas passer sous silence son dévouement et pour lui marquer notre reconnaissance, nous allons remettre à Denise Buffavant qui fut notre première Secrétaire générale un bronze représentant en réduction la « Victoire de Samothrace » en souvenir de celle qu'elle nous a aidée à gagner.

J'ai ce soir pour terminer, une annonce à vous faire et j'en éprouve une très grande émotion.

Vous savez combien depuis bientôt deux ans ma santé s'est dégradée. Ce n'est donc pas sans un serrement de cœur que j'ai dû prendre la décision de ne pas me représenter cette année à la Présidence de l'Automobile Club.

J'ai toutefois la joie de vous présenter ce soir mon successeur, c'est notre excellent camarade André Garnier. Il le mérite car il a été d'un dévouement exemplaire et d'une activité sans limites, il connaît la marche du Club sur le bout des doigts et j'espère que vous ferez pour lui et avec lui ce que vous avez fait pour moi.

Je suis donc heureux de lui transmettre mes pouvoirs, car je suis sûr que je remets le Club entre les mains d'un excellent camarade rempli de compétences et qui vous sera très dévoué.

Je demande à tous ces Messieurs les Officiels de continuer leur aide à l'Automobile Club de Saint-Cloud comme par le passé. Partis de rien, je pense que, dans une certaine mesure, nous avons réussi et je quitte cette Présidence absolument tranquille.

Il me reste à vous remercier tous, mes chers amis, pour la confiance que pendant de si longues années vous avez bien voulu me témoigner en me maintenant à votre tête avec tant de fidèle affection.

Et vive l'Automobile Club de Saint-Cloud.

La parole est successivement donnée à M. de Faucon, puis à M. Antonat et M. Monsel, Maire Adjoint, dans une allocution improvisée nous a fait part de ses idées sur le sport à Saint-Cloud et qu'elles étaient les grandes lignes de son plan d'avenir. Nous souhaitons pour notre part que tout cela se réalise, car tous les clubs seraient appelés à y participer.

C'est à M. Huguet, Inspecteur Général et Directeur du Service Académique à la Jeunesse et aux Sports qu'il appartenait de clore cette soirée. Il l'a fait avec éloquence, avec sobriété mais avec l'amour d'un sport qu'il aime bien. N'oublions pas, en effet, que M. Huguet participait il y a quelques années à des rallyes automobiles et qu'actuellement il s'occupe personnellement de Montlhéry. Je suis venu, a-t-il dit, avec beaucoup de plaisir et je vous remercie très sincèrement pour l'accueil si chaleureux que vous m'avez réservé et dont je rendrai compte à M. le Haut Com-

missaire, mais je ne dois pas oublier que j'ai une mission officielle à remplir, car j'ai des récompenses à remettre :

A M. Charles Buffavant, Président Sportif, la rosette du Mérite Sportif.

A M. Guy Dringemberg, Vice-Président, à M. Jean Marin, Président sortant, la croix de chevalier du Mérite Sportif.

Par ailleurs, votre Président d'Honneur M. Antonat a reçu par décret en date du 28 mars 1961 la Croix de Chevalier Sportif et ses amis de l'Automobile Club m'ont chargé de lui remettre cette croix que par souscription ils ont offerte. Je le fais bien volontiers et je vous adresse à tous mes sincères félicitations et je vous demande de continuer vos efforts.

Les membres de l'Automobile Club de Saint-Cloud ne voulaient pas laisser partir Jean Marin aussi simplement et c'est alors que le Président André Garnier annonce que les membres du bureau l'avaient à l'unanimité élu Président Fondateur et que tous les adhérents s'étaient cotisés pour lui offrir un souvenir : en l'occurrence un superbe bronze représentant la Gloire et ceci à seule fin de l'obliger à penser à tous ses amis.

Notre ami Jean Marin était bien trop ému pour exprimer toute sa joie et c'est au milieu des embrassades de l'élément féminin, qu'il a repris goût à la vie.

Cette splendide soirée s'est terminée tard, et aux premières lueurs de l'aube, au son d'un orchestre endiablé animé par l'ami Gourdon car tout le monde dansait.

Dans le cadre de la Manifestation Municipale du mardi 1^{er} Mai 1962, dite « Sortie du Muguet » à la propriété communale du Château de Charbonnière, commune de Saint-Jean de Braye (Loiret), l'Automobile Club de Saint-Cloud invite nos concitoyens « motorisés » à se joindre à lui pour rallier le point de chute de cette concentration touristique d'une manière amusante, sous la forme d'un petit Rallye.

Le montant de l'inscription est fixé à 20 NF par voiture.

Ainsi, pour une somme modique, vous emporterez peut-être le Challenge Jean Marin. De nombreux lots seront également remis aux meilleurs. Nous espérons que les participants seront nombreux.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au Président : M. A. Garnier, 23, avenue de Suresnes, Saint-Cloud. Tél. : MOL 54-32.

Le Photo-Ciné-Club

Le jeudi 8 mars à 20 h. 45, les membres du Photo-Ciné-Club de Saint-Cloud-Garches ont présenté un montage de 144 diapositives couleurs avec fond musical.

Cette projection a été fort appréciée par l'ensemble des malades en traitement au Centre. Le Club se propose de renouveler cette soirée dans la fin de cette année.

Association des Familles

L'Association des Familles poursuivant son action concernant les « Loisirs des Jeunes » a fait une enquête aussi complète que possible sur les activités de loisirs existant à Saint-Cloud. Le résultat de cette enquête a été mis sur fiches. Le fichier ainsi constitué sera prochainement mis à la disposition de tous en différents points de Saint-Cloud :

Bibliothèque municipale,

Dispensaire, 48, boulevard de la République,

Dispensaire 11, rue Albert-1^{er},

Bibliothèque pour tous, 28, rue Royale,

Bibliothèque pour tous de la Bérengère (pour les habitants de la Bérengère),

et dès que possible à Beausoleil.

En même temps que ce fichier on pourra consulter le dernier numéro de la revue « Loisirs Jeunes », hebdomadaire diffusant et commentant l'ensemble des loisirs proposés aux jeunes dans la région parisienne.

Il sera joint, en outre, un cahier destiné à recevoir des suggestions et des adresses qui pourraient compléter ce fichier.

Il faut espérer qu'il s'établira ainsi un dialogue entre les organismes ou les personnes (responsables d'activités culturelles, sportives ou artistiques) susceptibles de les aider à occuper leurs temps de loisirs d'une façon qui leur soit agréable et enrichisse leur personnalité.

Chez les vieux travailleurs

Les Vieux Travailleurs Clodoaldiens ont tenu leur Assemblée Générale annuelle le 3 mars dernier, à 15 heures, au Centre Culturel de St-Cloud.

M. Chavegrand, président sortant, rendit tout d'abord un hommage ému à la figure de M. Steiner, secrétaire dévoué de l'Association, décédé la veille à la suite d'une longue maladie. Puis il annonça la promotion de M. Rollin, maire-adjoint, au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur. Enfin, il rendit compte des activités du Bureau.

Après que M. Ducros, trésorier sortant, eût exposé l'état des recettes et des dépenses, le Bureau suivant fut élu par acclamations :

Président : M. Chavegrand.

Vice-Présidente : Mme Ménard.

Secrétaire : Mme Boudinet.

Trésorier : M. Ducros.

Commission exécutive: Mmes Coat, Chéron, Ducros, Dufour, Verwaecke; MM. Abriou, Battagliola, Dufour.

L'élection du Bureau fut suivie d'un magnifique goûter égayé par des chants. Tous nos vieux amis se retirèrent enchantés d'avoir oublié pendant quelques instants leurs soucis quotidiens.

U.A.S. "La Clodo" (Section Volley-Ball)

Résultats Championnats de Paris

Matches aller Division Promotion : 9 matches disputés, 8 victoires. Première du classement.

Matches retour : 3 joués, 2 victoires. Toujours en tête du classement avec 22 points. Il reste 6 matches à jouer.

Nous rappelons aux sportifs désireux de jouer au volley-ball : Section masculine, jeunes à partir de 15 ans ayant déjà pratiqué. L'entraînement a lieu tous les mercredis soir en salle, 19, rue de Buzenval, St-Cloud, de 21 h. à 22 h. 30.

Renseignements sur place.

Compte Rendu Analytique de la Séance du Conseil Municipal

du 28 Février 1962

Etaient présents : M. Chaveton, Maire, M. Monsel, Mme Clément, MM. Raynaud, Clément, Coutureau, Adjoints, MM. de Plinval, Ravaisse, Collain, Petit, Giraud, Mme Choiset, MM. Guillaume, Lemonnier, Colin, Schmitt, Mme Desaubliaux, M. Delahaye, Mme Lorrain, M. Hardouin.

Absents excusés : MM. Rollin, Larique, Marin, Pleau.

Absent : M. Bourgues.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. Rollin a donné pouvoir à Mme Clément.

M. Larique a donné pouvoir à M. de Plinval.

M. Marin a donné pouvoir à M. Monsel.

M. Pleau a donné pouvoir à M. Giraud.

M. Lemonnier est nommé secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 1961 est adopté à l'unanimité, sans observation. Toutefois, sur une remarque de M. de Plinval et afin de mieux faire apparaître les positions des conseillers sur les différentes questions, les explications de vote seront désormais mentionnées au compte rendu analytique.

Procédant ensuite à l'examen des questions portées à l'ordre du jour,

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents,

Adresse ses félicitations à M. Gaston Rollin, Maire Adjoint, pour sa nomination au grade de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Prend connaissance de la lettre de M. le Maire de Wittenheim et charge la Municipalité d'être son interprète pour exprimer ses sentiments amicaux à la ville alsacienne.

1° Adopte le nouveau barème tenant compte de la situation de famille pour les séjours à la colonie de vacances de Charbonnière.

2° Adopte le nouveau tarif des droits de stationnement des voitures-taxis.

3° Décide de reconduire pour une période de trois ans le bail du presbytère.

4° Fixe le montant de la redevance à verser par la Société fermière pour l'exclusivité de la publicité dans le Bulletin Municipal.

5° Décide d'attribuer diverses primes à allouer à certains agents communaux, selon les dispositions de l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 13 décembre 1961.

6° Adopte les nouveaux taux maxima des vacations horaires à allouer aux sapeurs-pompiers volontaires.

7° Décide d'appliquer la révision du classement indiciaire de divers emplois communaux, catégories C et D, selon les dispositions de l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 13 décembre 1961.

8° Décide d'acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation de petits lots de terrains situés boulevard de la République et rue des Girondins, pour aménagement.

9° Décide d'acquérir des terrains d'une surface de 700 m² environ, rond-point et rue Ernest-Tissot, pour aménagement d'un parking, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation.

Par 22 voix et 3 abstentions :

MM. Guillaume et Colin et Mme Lorrain se sont abstenus dans ce vote, en donnant leur accord de principe sur le projet présenté si les achats de terrains peuvent être réalisés par voie amiable, mais en se prononçant contre une éventuelle expropriation.

A l'unanimité,

10° Accepte le déclassement de la sente des Gâte-Ceps et les échanges de terrains avec la Sté Parmentier et M. Piaton, rue des Gâte-Ceps d'une part, et avenue de Lattre de Tassigny et boulevard Jules Peltier, d'autre part.

11° Décide l'acquisition de terrains provenant de l'ancienne voie ferrée stratégique à la gare du Val d'Or, pour aménagement de parking et de square, mais demande au Maire de provoquer une révision du prix proposé par l'Administration des Domaines, qui paraît trop élevé pour des terrains non bâtissables.

12° Accepte la cession d'un terrain à l'angle des rues Gaston Latouche et de la Libération, pour aménagement.

13° Accepte la révision de l'indemnité due à Mme Bouffier pour l'acquisition de sa propriété, 52, avenue Foch, telle qu'elle est déterminée par l'Administration des Domaines,

Par 24 voix sur 25 votants :

M. Colin a voté contre, estimant insuffisante l'indemnité proposée.

Par 23 voix sur 25 votants,

14° Donne un avis favorable à une proposition d'échange de terrains entre la Sté Emmaüs et l'Aéronautique Marcel Dassault, mais précise que le terrain échangé dans le quartier de la Passerelle devra bien être affecté à l'aménagement d'un garage-parking.

MM. de Plinval et Larique ont voté contre regrettant l'extension dans ce quartier d'établissements industriels trop importants.

15° Décide la mise en concession du service de l'ambulance municipale et autorise le Maire à signer la convention à intervenir,

Par 23 voix et 2 abstentions :

M. Lemonnier s'est abstenu, l'indemnité annuelle versée au concessionnaire, stipulée au projet de contrat lui paraissant un peu élevée, eu égard au fait que le caractère de service public n'est pas évident.

M. Ravaisse s'est abstenu, estimant que ce service, qui ne se distingue pas de celui d'entreprises privées, pourrait être rendu sans versement d'indemnité.

A l'unanimité,

16° Accorde des subventions à différentes sociétés ou œuvres charitables, sportives, d'Anciens Combattants et diverses.

17° Adopte la proposition de contrat au premier feu, sans règle proportionnelle, pour la garantie des bâtiments communaux et scolaires et autorise le Maire à signer ce contrat.

18° Adopte le budget primitif pour l'exercice 1962, tel qu'il lui est présenté, s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

5.191.558,91 NF

M. Schmitt vote pour malgré sa réserve renouvelée sur l'attribution de fournitures aux élèves des écoles privées.

19° Décide de contracter un emprunt bonifié de 500.000 NF, destiné à financer des travaux d'assainissement.

20° Approuve le cahier des charges pour l'adjudication des travaux de la nouvelle école maternelle du Val d'Or.

21° Accorde une avance remboursable à un propriétaire riverain pour travaux de raccordement à l'égout.

22° Accorde sa garantie pour des emprunts à contracter par les Etablissements Hospitaliers pour l'achat d'un terrain et le financement des travaux d'agrandissement de l'Hôpital.

23° Donne un avis défavorable à une demande de bourse.

24° Décide l'ouverture de crédits complémentaires pour règlements de mémoires au titre de l'exercice 1961.

25° Approuve par 6 voix et 19 abstentions le principe du classement du marché de Rungis comme marché d'intérêt national de la Région Parisienne.

Ont voté pour : MM. Ravaisse, Petit, Guillaume, Schmitt, Mme Desaubliaux, M. Delahaye,

les autres conseillers s'étant abstenus en estimant que cette question d'intérêt national n'est pas du ressort de leur compétence.

A l'unanimité,

Repousse le principe de la fixation du périmètre de protection et l'inclusion de Saint-Cloud dans ce périmètre.

26° Prend en charge les frais d'examen radio-photos du personnel communal.

27° Admet en non-valeur un état de cotes irrecouvrables.

28° Autorise le Maire à passer une convention d'un an, renouvelable, pour l'entretien des squares et jardins.

29° S'associe au vœu présenté par des pensionnaires de la Maison Lélégard, tendant à obtenir un relèvement des rentes viagères, eu égard au coût de la vie.

La séance est levée le 1^{er} mars, à 0 h. 20.

Le Secrétaire de séance,
André LEMONNIER.

ETAT CIVIL

du 1^{er} décembre 1961 au 28 février 1962

Nicolas François Alexandre Chazel. Philippe Yvon Georges Baylac. Thierry Charles Luy. Olivier Laurent Mazzani. Didier Patrice Michel Gueux. Vincent Marc Zimmerman. Véronique Germaine Madeleine Malessot. Corinne Soledad Raymonde Mazy. Gilles Kléber Pierre Bouchonneau. Enrique Amador. Valérie Marie-Noëlle Lucie Jacques. Pascal Cahay. Philippe Daniel Ghislain Bonnet. Eric Paul Raymond Mons. Catherine Colette Nelly Bonnardot. Véronique Marie Bernadette Boisdon. Véronique Françoise Florence Guibout. Bruno Bernard Moroselli. Bernard Jean-Pierre Gibert. Christian Philippe de Villiers de l'Isle Adam. Véronique Barbara Catherine Annick Marcy. Franck Philippe Frédéric Romuald Marcy. Thierry René Jean Cohas. Pascal Roger Thierry Loïsdon. Dominique Charles Pierre Desforges. Silvia Lucia Tonarelli. Isabelle Raymonde Nelly Vernizeau. Nadine Marthe Smolarz. Pascal Daniel Guillou. Delphine Laurence Hélène Coste. Catherine Michèle Marie Buquen. Agnès Joséphine Adèle Tourneryrie. Véronique Pierrette Duverne. Philippe Gérard Gabriel Jacques Monnet. Cécile Cheureau. Yasmina Andrée Blanchemain. Pascal Vassart.

MARIAGES

Antonio Caudeli et Amparo Escriva. Daniel Lecuvier et Jacqueline Louise Marguerite Hervy. Georges Maillols et Monique Léontine Marie Coliaux. Bernard Marie Patrice Jules Louis Coffinières et Marie Eyherabide. Gérard Louis Springer et Michèle Germaine Maricaille. Roland Eugène Marie Dubreuil et Nadine Liliane Jeanne Raguin. Gérard François Meseguer et Jeannine Marthe Aimée Adeline Madeleine Foin. André Raymond Balivet et Nicolle Bernadette Odette François. Jean-Pierre Roland Paul Lefèvre et Josiane Françoise Thérèse Le Breton. Sylvain Frédéric Pierre Roumette et Monique Blaquièrre. Christian Alexandre Frédéric de Turkheim et Henriette Marie Joséphine Jeanne Serres. Pierre Henri Marcel Levesque et Gladys Thibaud. Pierre Marc Cousinet et Emilienne Marie Aubry. Jean Bernard Marie Pique et Berthe Suzanne Bock. Bernard Armand Carichon et Marie-Claire Ville-

neuve. Paul Camille Auguste Veyrenc et Marcelle Philomène Pittet. Claude Paty et Monique Henriette Crevoisier. Claude Marcel Platel et Ginette Jeanne Alice Rousseaux. Michel Lionel Maire d'Eglise et Annick Georgette Germaine Berthaux. Olivier Michel Rachez et Jacqueline Henriette Laneau. Guy Eugène Duchène et Andrée Marie Cottenest. Marie Eugène Joseph Hubert Raoul de Barbe de la Barthe Saint-Loubert et Denise Bonnot. Pierre Edmond Picard et Gilberte Louise Ponce. Rafaël Rosa et Maria Palla. Jacques Marcel Yves Marchand et Geneviève Marthe Marie-Joseph Roturier. Albert Jean Marie Bouchy et Jacqueline Denise Bellut. Norbert Léon Leleu et Roberte Hélène Claire Pisiaux. Claude Boucharechas et Chantal Marie Ghislaine Marce. Christian André Mathieu Joseph Louis Vilaseca et Peggy Marie Joseph Jacqueline Raymond De Vos. René Fernand Eugène Clément et Françoise Dufflo. Rémy René Serge Nosedo et Arlette Eliane Vergne. Robert Léon Neyraud et Pierina Perissinotti. Alain Henri Pages et Jacqueline Berthe Joséphe Bruley. Bernard Francisque Eugène Baradeau et Janine Alice Yvette De Graeve. Jean-Claude Oscar Papegay et Anne Gabrielle Laure Emma Fabert. Henri Charles Dupont et Josiane Louise Thérèse Armandine Fouassier.

DECES

Alexandrine Valérie Barbe Lucie Thérèse Pauline Giedroye, veuve Nieemann, 80 ans. Giuseppe Francisco Sovilla, 80 ans. Marie Albert Paul Nivard, 88 ans. Marie Euphémie Eugénie Fouquesolle, veuve Pechon, 84 ans. Louise Boyault, femme Fraenkel, 67 ans. Maurice Louis Félix Rischmann, 82 ans. Joseph François Mahe-rault, 77 ans. Eugénie Gand, veuve Guinard, 74 ans. Anne Heberard, veuve Serre, 78 ans. Marguerite de Caix, veuve Ronarc'h, 66 ans. Julie Antonia Doirieux, 61 ans. Stanislas Obrebski, 66 ans. Berthe Marie Louise Milliet, veuve Fellens, 81 ans. Odile Baechler, 86 ans. André Berceaux, 75 ans. Maurice Faufingue, 69 ans. Marguerite Joséphine Poste, 79 ans. Charles Marchand, 70 ans. Henriette Emilie Antoinette Laporte, veuve Gautier, 80 ans. Primana Jeanne Cremona, veuve Draghi, 84 ans. Maxelende Désirée Bouvier, femme Bonnet, 81 ans. Simonne Louise Henriette Lebert, veuve Frejaville, 52 ans. Clément Germain Marcel Montagne, 62 ans. Jean Albert Eggnaeur, 76 ans. Alexandra Christodoulides, veuve Platanides, 83 ans. Yvette Marie Saint Georges Chaumet, femme de Seissan de Marignan, 31 ans. Gabrielle Marie Giavi, veuve Cremieu, 83 ans. Gustave Jacques Souchet, 72 ans. Paul Clément Auguste Hodan, 50 ans. Maurice Marie Louis Brunet, 75 ans. Victor Emile Jean Durin, 36 ans. Stéphany Elisa Lardemer, veuve Lepage, 89 ans. Adalberto Rodrigues, 65 ans. Marcelle Turbet, femme Dal Pos, 53 ans. Charlotte Henriette Vicard, veuve Fontalirand, 87 ans. Georges Henri Tribout, 77 ans. Lucienne Angélique Harris, femme Colombo, 81 ans. Jules Louis Henri Cuvillier, 41 ans. Juliette Fouilloux, femme Cattaneo, 78 ans. Suzanne Elisabeth Léontine Rodier, veuve Bihorel, 58 ans. Adèle Clotilde Mignard, femme Pilles, 78 ans. Marie Joseph Disperier, veuve Chemin, 90 ans. Lucien Léopold Louis Barrier, 65 ans. Robert André Vacher, 62 ans. Anna Bosson, veuve Le Normand, 72 ans.

STATISTIQUE POUR L'ANNEE 1961

804 naissances enregistrées.

427 décès enregistrés.

190 mariages célébrés.

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro . 0,50 NF

Annuels 2 NF

De soutien 5 NF

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à son C.C.P. Paris 9003-64.

KAYAKS et
BATEAUX
PLIANTS



**JEAN
CHAUVEAU**
CONSTRUCTEUR

MOTEURS HORS-BORD
— VOILES —
ACCESSOIRES NAUTIQUES

2 ter, aven. de Longchamp - SAINT-CLOUD - MOL. 74-54

GARAGE DU PONT DE SAINT-CLOUD

PANHARD

Concessionnaire : C. GORJU

1, Quai Carnot, SAINT-CLOUD - MOL. 44-62

TEINTURERIE AUTOMATIQUE

LE GOFF

MAISON FONDÉE EN 1885

11, Avenue du Maréchal Foch, SAINT-CLOUD - Mol. 65-98

TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ - Nettoyage à sec en 90 minutes

PHOTO-CINÉ-IDENTITÉ

APPAREILS ET PRODUITS
DE GRANDES MARQUES

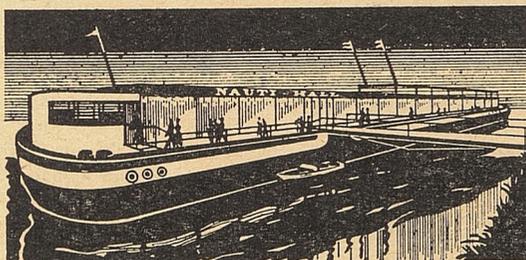
ROYALE PHOTO

MAISON COOLS

70, Rue Royale, SAINT-CLOUD (Face à l'Hôpital) - Tél. : MOL. 51-49

NAUTI-HALL

Face au 62, quai Carnot, SAINT-CLOUD, Tél. MOL. 44-55
(Entre les Ponts de St-Cloud et Suresnes) parking pour voitures



Raymond GUYARD, ex-officier mécanicien de l'armée de l'air
Directeur de NAUTI-HALL

serait très heureux de recevoir votre visite en sa péniche chauffée, et de vous présenter son exposition permanente de bateaux, moteurs, accastillages et accessoires nautiques et motonautiques, des principales marques françaises et étrangères, et son atelier de mécanique et de mise au point doté des derniers perfectionnements ; enfin, de vous conseiller utilement et de vous guider dans votre choix, en vous faisant profiter de sa grande expérience du motonautisme.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SURESNES-CITÉS

16, Avenue Jean-Jaurès - Tél. : LONGCHAMP 50-77
OUVERT DU MARDI AU SAMEDI INCLUS

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
Comptes de Chèques sans aucun frais
Comptes spéciaux ou à terme productifs d'intérêt
Bons de Caisse, etc... Location de coffres-forts

AGENCE SIVRAIS

M. CHOTARD, Successeur

PROPRIÉTÉS - TERRAINS - APPARTEMENTS
36, rue Gounod, SAINT-CLOUD - MOL. 42-15 et VAL. 05-86

“ MOBILISIÈGES ”

AMEUBLEMENT - DÉCORATION
SAINT-CLOUD

2, Rue Gaston-Latouche - MOLitor 50-12

A. CANTIN

PAYSAGISTE

13, rue Sévin-Vincent - SAINT-CLOUD Téléph. : MOL. 49-25

Laboratoire Général des Télécommunications

L. G. T.

4, Rue de Garches SAINT-CLOUD

S.A.R.L. DÉCORATION - PEINTURE - REVÊTEMENTS

56, rue du Mont-Valérien, ST-CLOUD - VAL. 31-12

PAPIERS PEINTS - TISSUS ASSORTIS
FOURNITURES ET TOUTS TRAVAUX

DEVIS SANS ENGAGEMENT

GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT

AVIONS - RÉACTEURS - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

Laboratoires Franay
Tirages Cinématographiques

L.T.C

19. Rue Marius-Franay — SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : MOL. 69-20

LOCATION ET LAVAGE DE COUCHES POUR BEBES

AMERICAN
DIAPER-SERVICE

109, rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. VAL 78-91 - 78-92



— CHAUFFAGE — VENTILATION — SÉCHAGE —
— CONDITIONNEMENT D'AIR — DÉPOUSSIÉRAGE —
— TRANSPORT PNEUMATIQUE — TIRAGE MÉCANIQUE —

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE
26, QUAI CARNOT - **St-CLOUD** (S.-et-O.)

Tél. : VAL d'or 36-00

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE

14, Rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD — MOL. 44-41

LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



COUVERTURE — PLOMBERIE
INSTALLATIONS SANITAIRES
ELECTRICITE

G. CIRASSE

72, rue Royale, ST-CLOUD - Tél. MOL. 41-42

ASSURANCES
ACCIDENTS

Incendie - Vol
Maladie - Vie
Risques divers

Cabinet BERNARD

27, Rue Pasteur
ST-CLOUD — MOL. 69-93

CHENAILLE, rue Dantan - St-Cloud

RAYONS - X

ENTREPRISE DE PEINTURE
— DECORATION — VITRERIE —

ANDRÉ VOISINE

19, rue du Calvaire — SAINT-CLOUD — MOL. 69-56
REVETEMENTS PLASTIQUES (Murs et Sol)

AGENCE CENTRALE

9, avenue du Général-Leclerc (Carrefour Magenta) - SAINT-CLOUD

MOL. 57-11 - VAL. 13.05

P. PATAUD, Directeur

PAVILLONS — PROPRIETES — TERRAINS — APPARTEMENTS

LES ISOLANTS FRANÇAIS

Société Anonyme au Capital de 3.200.000 Nouveaux Francs

CAOUTCHOUCS ET PLASTIQUES TECHNIQUES

61, Quai Carnot

MOLitor 87-75

CITROEN - Dyna

Garage MAGENTA

1, bd de la République - SAINT-CLOUD - VAL 79-95

ANTIQUAIRE

ACHETE AU MAXIMUM

tous meubles anciens et de style, tapisseries, bibelots, etc.

LES BELLES EPOQUES

88, Boulevard de Courcelles
PARIS — 17^e — Tél.

WAG 04-89

Pour vos Lunettes

Loupes - Instruments - Microscopes

J. PARMENT ET Co. OPTICIENS

6, Rue de Verdun — SURESNES

Tél. : LON. 78-17

Bambinatal

Tout pour la future maman
Le nouveau né et l'enfant
Cité Tuilerie — SURESNES
Entrée : 24, rue de la Poterie

AGENCE PEUGEOT
ST-CLOUD — GARCHES — VAUCRESSON
MARNES-LA-COQUETTE

"Saint-Cloud Automobiles"
147, av. Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-78
◆ STATION SERVICE — REPARATIONS ◆

● ELECTRICITE INDUSTRIELLE ●
ET DOMESTIQUE

R. TROCCAZ

12, rue Dailly, SAINT-CLOUD
INSTALLATIONS

VAL. : 02-39
REPARATIONS

Entreprises GENTILINI et Cie

TRAVAUX PUBLICS — MAÇONNERIE — BETON ARME
TRANSPORT

— Tél. MOLitor 56-74 —
25-29, rue du Pierrier ◆ SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

Elizabeth Arden

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie
Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly

MOL. 40-17

Lauréate de la Faculté

E. DELARFEUX

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

38, rue Gounod

MOL. 44-48

SAINT-CLOUD



Pozto ANTONAT

Travaux Publics et Privés

Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches

SAINT-CLOUD

MOL.: 65-85

MOTEURS ELECTRIQUES

R. VASSAL

— 13 rue Henri-Regnault —

SAINT-CLOUD ◆

MOL. 49-68

Demizieux sa

74-76, route de la Reine

BOULOGNE-SUR-SEINE - MOL. 55-94

CONCESSIONNAIRE



Simca - Fiat

LOCATION SANS CHAUFFEUR

M. Mercieux, Horticulteur

GERANIUMS - BEGONIAS et DIVERS

◆ GROS et DETAIL ◆

12, Rue Edeline - SAINT-CLOUD — Tél.: MOL. 48-80

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

M. ESTEVES S.O.

41, Rue Sévin-Vincent — SAINT-CLOUD — MOL 17-47

Béton Armé



Canalisations

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES
ET AGRICOLES
INDUSTRIELLES

LES POMPES GUINARD

40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-2-O.) TÉL. : MOLITOR 48-00

PULVÉRISATEURS
MATÉRIEL INCENDIE
POMPES MARINES